

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Résumé non technique

Arrêté le :	2 juillet 2025
Approuvé le :	28 janvier 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION DU PROJET	4
I. Objet de l'élaboration du PLUi	4
II. Périmètre des projets.....	5
III. Synthèse des projets communaux	6
Attilly	8
1. Aubenchoul-aux-Bois.....	9
2. Beaurevoir	10
3. Beauvois-en-Vermandois	11
4. Becquigny	12
5. Bellenglise.....	13
6. Bellicourt	14
7. Bohain-en-Vermandois.....	15
8. Bony.....	20
9. Brancourt-le-Grand	21
10. Caulaincourt	22
11. Croix-Fonsomme	24
12. Douchy.....	25
13. Estrées	26
14. Etaves-et-Bocquiaux.....	27
15. Etreillers.....	29
16. Fluquières	31
17. Fontaine-Uterte.....	32
18. Foreste.....	33
19. Francilly-Selency	34
20. Fresnoy-le-Grand.....	36
21. Germaine	41
22. Gouy	42
23. Gricourt.....	43
24. Hargicourt.....	45
25. Holnon	46

26.	Jeancourt	49
27.	Joncourt.....	50
28.	Lanchy.....	51
29.	Le Catelet.....	52
30.	Le Verguier.....	53
31.	Lehaucourt.....	54
32.	Lempire.....	55
33.	Levergies.....	56
34.	Magny-la-Fosse.....	57
35.	Maissemy.....	58
36.	Montbrehain.....	59
37.	Montigny-en-Arrouaise	61
38.	Nauroy	62
39.	Pontru	63
40.	Pontruët.....	64
41.	Prémont.....	65
42.	Ramicourt	66
43.	Roupy.....	67
44.	Savy.....	68
45.	Seboncourt	69
46.	Sequehart	71
47.	Serain.....	73
48.	Trefcon.....	74
49.	Vaux-en-Vermandois.....	75
50.	Vendelles	76
51.	Vendhuile.....	77
52.	Vermand	78
53.	Villeret	81
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....		82
1.	Ressources en eau	84
2.	Captages d'eau potable	85
3.	Zones à dominante humide.....	86
4.	Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)	88
5.	Risques d'inondation	89

5.1.	Remontées de nappes	89
5.2.	Zones Inondées Constatées.....	90
6.	Risque de mouvement des argiles.....	91
7.	Risques technologiques.....	92
8.	Espaces agricoles	95
8.1.	Terres arables – Registre Parcellaire Graphique	95
8.2.	Prairies permanentes	96
9.	Milieu naturel	97
9.1.	ZNIEFF	98
9.2.	Natura 2000.....	99
9.3.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	100
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT.....		101
I.	Milieu physique	101
II.	Ressource en eau.....	102
III.	Climat et qualité de l'air	103
IV.	Milieu naturel	104
V.	Paysage et patrimoine.....	105
VI.	Risques naturels et technologiques	106
VII.	Agriculture.....	108
Conclusion		109

PRESENTATION DU PROJET

I. Objet de l'élaboration du PLUi

Le présent rapport vise à mener une évaluation environnementale à la suite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Le territoire s'est fixé des objectifs de croissance démographique à l'horizon 2035. Ceux-ci sont différenciés entre les communes pôles principaux de Bohain-en-Vermandois et Fresnoy-le-Grand (5%), les communes situées dans le secteur de proximité de Saint-Quentin et les pôles secondaires du SCoT (3%) et les communes du secteur rural (2%).

En prenant en compte la croissance démographique projetée à l'horizon 2035, le phénomène de desserrement des ménages, le renouvellement urbain, la vacance, ... les besoins en logements en extension théorique par commune sont les suivants :

Commune	Logements à construire pour atteindre les objectifs du PADD	Constructions depuis 2021 à déduire	Logements vacants à résorber	Logements potentiels identifiés dans l'étude de densification	Besoin en extension net
Attilly	14	1	0	11	2
Aubenchaul-aux-Bois	1		0	13	-12
Beaurevoir	100			12	88
Beauvois-en-Vermandois	5	1		22	-22
Becquigny	9		5	23	-19
Bellenglise	15			10	5
Bellicourt	23	1	2	8	12
Bohain-en-Vermandois	397	23	214	27	133
Bony	2	3	1	14	-16
Brancourt-le-Grand	19			34	-15
Caulaincourt	4		3	3	-2
Croix-Fonsomme	8		1	3	4
Douchy	5		1	10	-6
Estrées	10	1		6	3
Étaves-et-Bocquiaux	16	1		13	2
Étreillers	86	4		59	18
Fluquières	2			24	-22
Fontaine-Uterte	0	3	1	5	-13
Foreste	5			7	-2
Francilly-Selency	22	2		4	16
Fresnoy-le-Grand	207	1	23	45	138
Germaine	3			4	-1

Gouy	24		5	33	-14
Gricourt	51			15	36
Hargicourt	17			35	-18
Holnon	79	3		21	55
Jeancourt	9			13	-4
Joncourt	9	2	2	23	-18
Lanchy	2			6	-4
Le Catelet	7		2	4	1
Le Verguier	6			15	-9
Lehaucourt	40			7	33
Lempire	1	4	1	11	-15
Levergies	24			12	12
Magny-la-Fosse	5			13	-8
Maissemy	9	2		17	-10
Montbrehain	25	1	4	24	-5
Montigny-en-Arrouaise	8	1		13	-6
Nauroy	19		3	11	5
Pontru	9	2		7	0
Pontruet	14	1		11	2
Prémont	23	1		25	-3
Ramicourt	5		1	13	-9
Roupy	11			13	-8
Savy	28	3		9	6
Seboncourt	72	5		32	35
Sequehart	8	3		10	-11
Serain	15			30	-19
Trefcon	2			4	-2
Vaux-en-Vermandois	4			7	-3
Vendelles	3	1		12	-15
Vendhuile	12	4	7	34	-33
Vermand	45	14		25	6
Villeret	9		6	28	-25
Total			282	890	244

L'ensemble de cette méthodologie est détaillé dans le rapport de présentation Tome II.

Dans cette évaluation environnementale, seules sont prises en compte les parcelles non bâties étant donné leur impact potentiel sur l'environnement. Les friches bâties ne sont alors pas analysées dans cette partie.

II. Périmètre des projets

Les projets présentés ci-dessous sont issus des données recensées dans le diagnostic foncier et reprennent également les zones de projet en extension et au sein des tissus bâtis.

III. Synthèse des projets communaux

■ Logements potentiels en tissu urbain existant – Synthèse des potentialités par commune

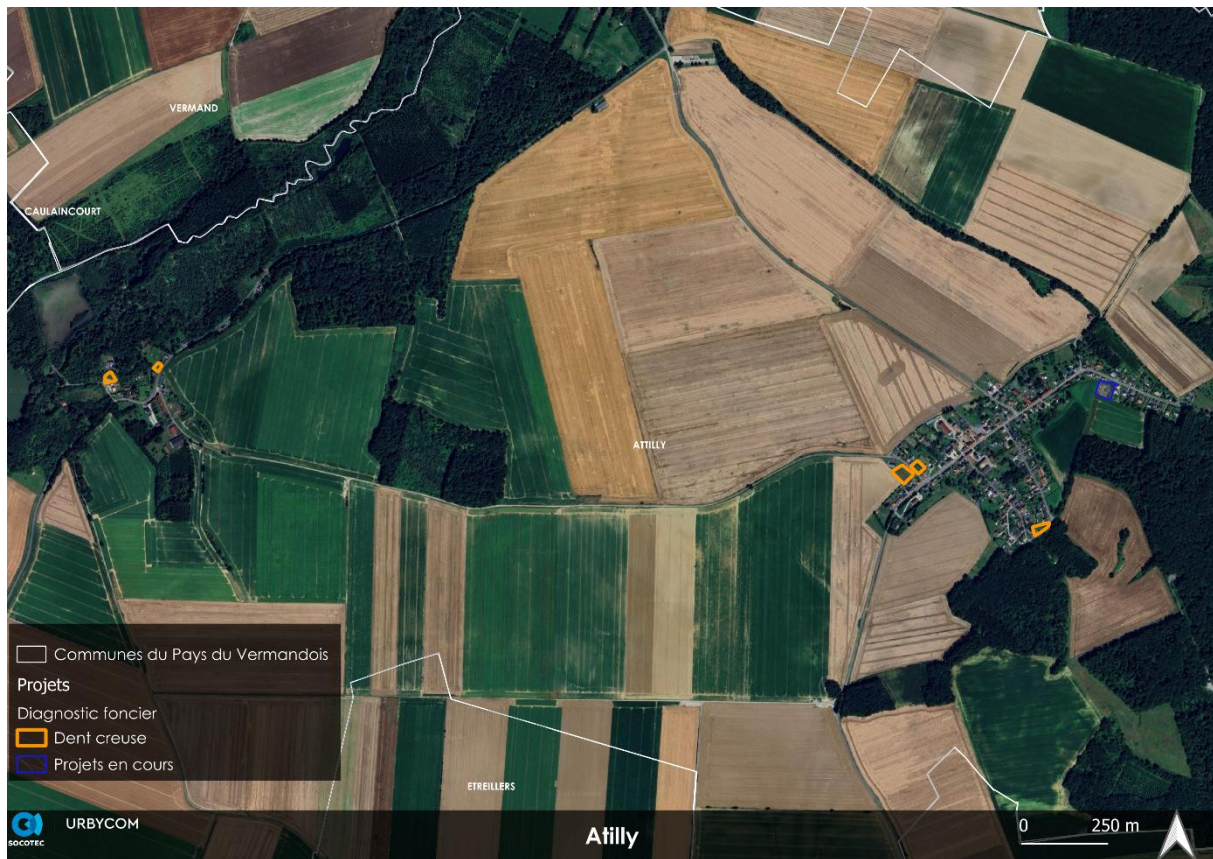
Les potentialités par commune reprennent les dents creuses et les friches non bâties identifiées dans le diagnostic foncier. La méthodologie est explicitée au sein du rapport de présentation Tome II.

Commune	Logements potentiels identifiés dans l'étude de densification
Attilly	11
Aubenchaul-aux-Bois	13
Beaurevoir	12
Beauvois-en-Vermandois	22
Becquigny	23
Bellenglise	10
Bellicourt	8
Bohain-en-Vermandois	27
Bony	14
Brancourt-le-Grand	34
Caulaincourt	3
Croix-Fonsomme	3
Douchy	10
Estrées	6
Étaves-et-Bocquiaux	13
Étreillers	59
Fluquières	24
Fontaine-Uterte	5
Foreste	7
Francilly-Selency	4
Fresnoy-le-Grand	45
Germaine	4
Gouy	33
Gricourt	15
Hargicourt	35
Holnon	21
Jeancourt	13
Joncourt	23
Lanchy	6
Le Catelet	4
Le Verguier	15
Lehaucourt	7

Lempire	11
Levergies	12
Magny-la-Fosse	13
Maissemy	17
Montbrehain	24
Montigny-en-Arrouaise	13
Nauroy	11
Pontru	7
Pontruet	11
Prémont	25
Ramicourt	13
Roupy	13
Savy	9
Seboncourt	32
Sequehart	10
Serain	30
Trefcon	4
Vaux-en-Vermandois	7
Vendelles	12
Vendhuile	34
Vermand	25
Villeret	28
Total	890

Atilly

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total général
	0,62		0,23	0,85



Source : Cartographie Urbycom

1. Aubencheul-aux-Bois

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,23			1,23



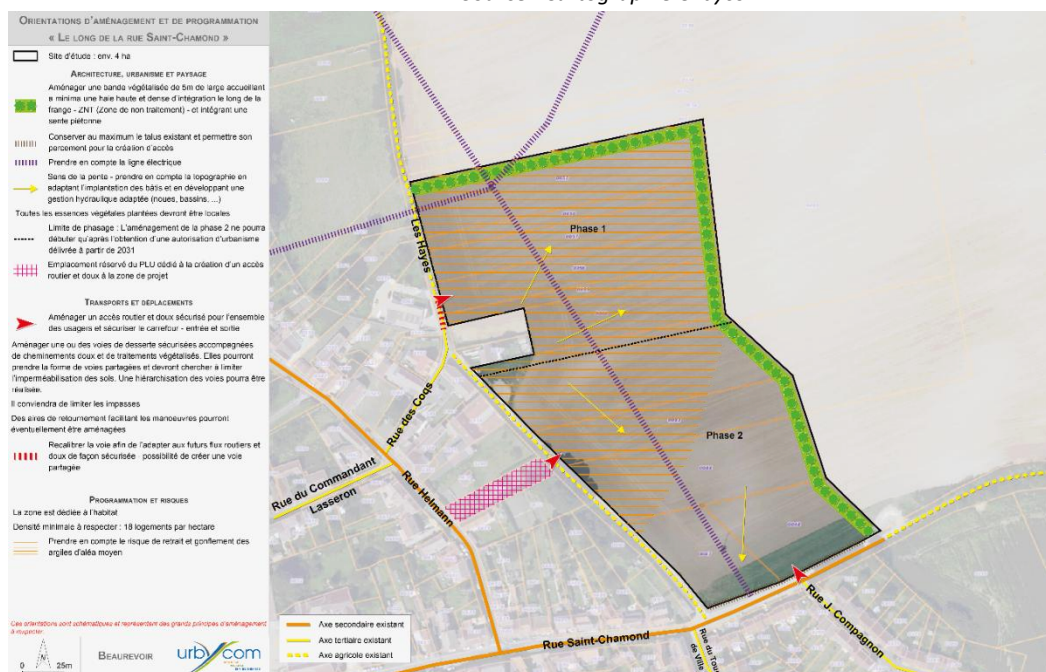
Source : Cartographie Urbycom

2. Beaurevoir

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
	1,09		0,36	1,44	4		0,87			4,87



Source : Cartographie Urbycom



Source : Urbycom

3. Beauvois-en-Vernandois

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,86		0,08	1,94



Source : Cartographie Urbycom

4. Becquigny

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,54		0,14	1,68



Source : Cartographie Urbycom

***A titre d'information, la dent creuse située au nord du territoire sera reclassée en N lors de la correction de la présente évaluation environnementale.**

5. Bellenglise

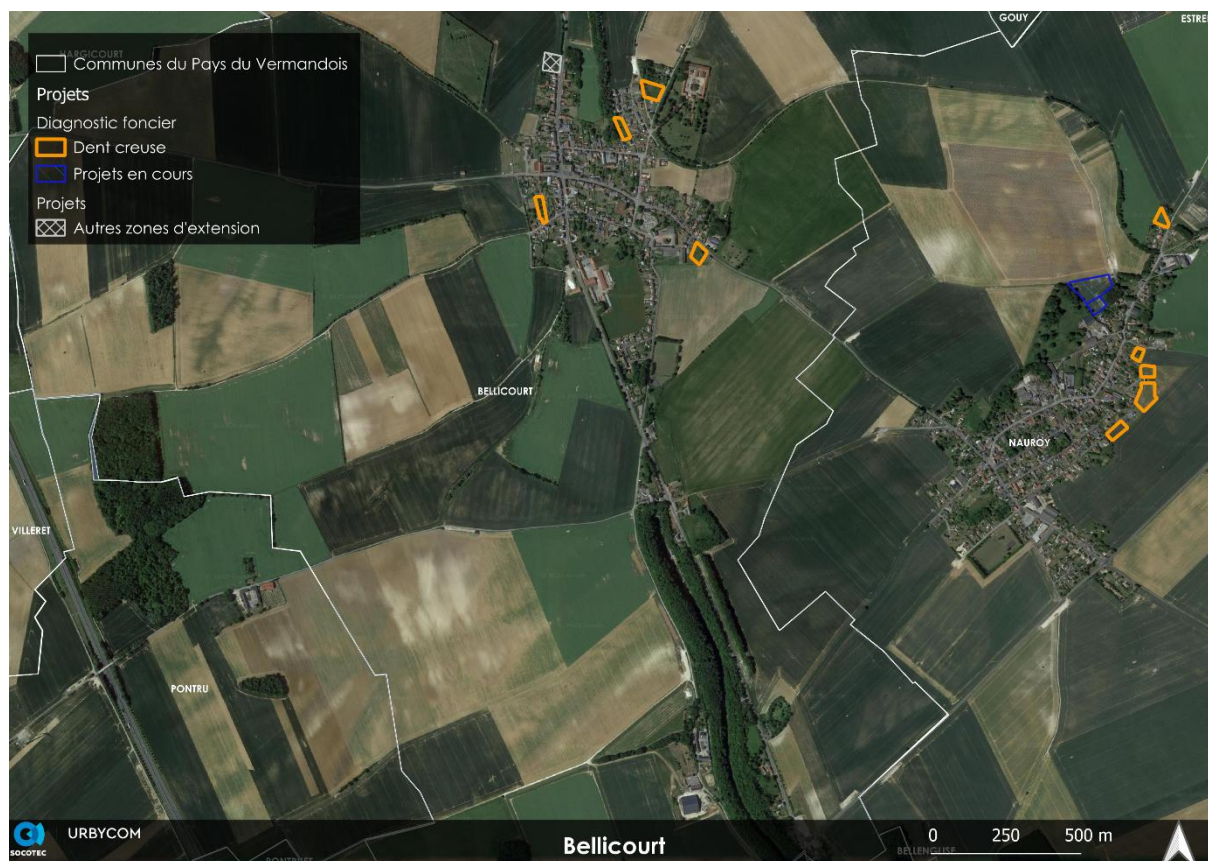
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,28		0,51	0,79



Source : Cartographie Urbycom

6. Bellicourt

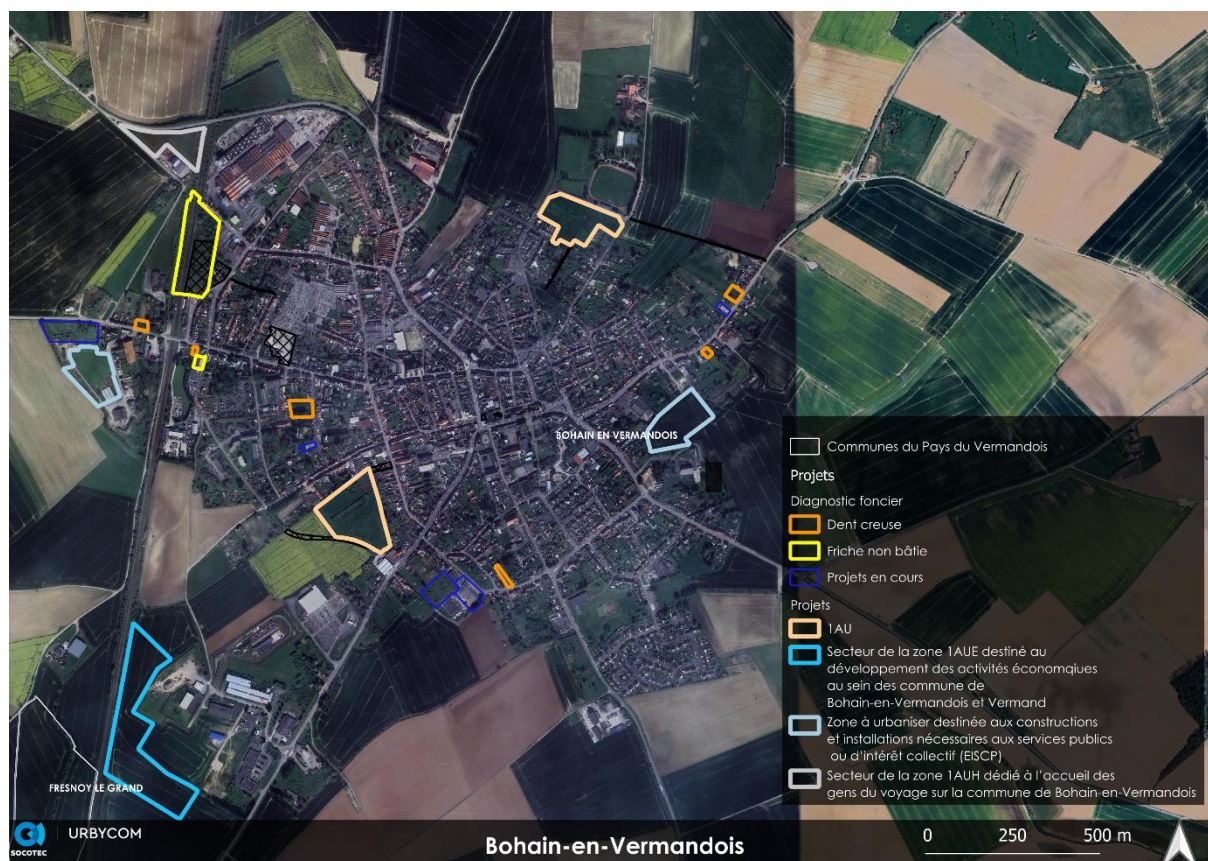
Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
	0,97			0,97				0,34		0,34



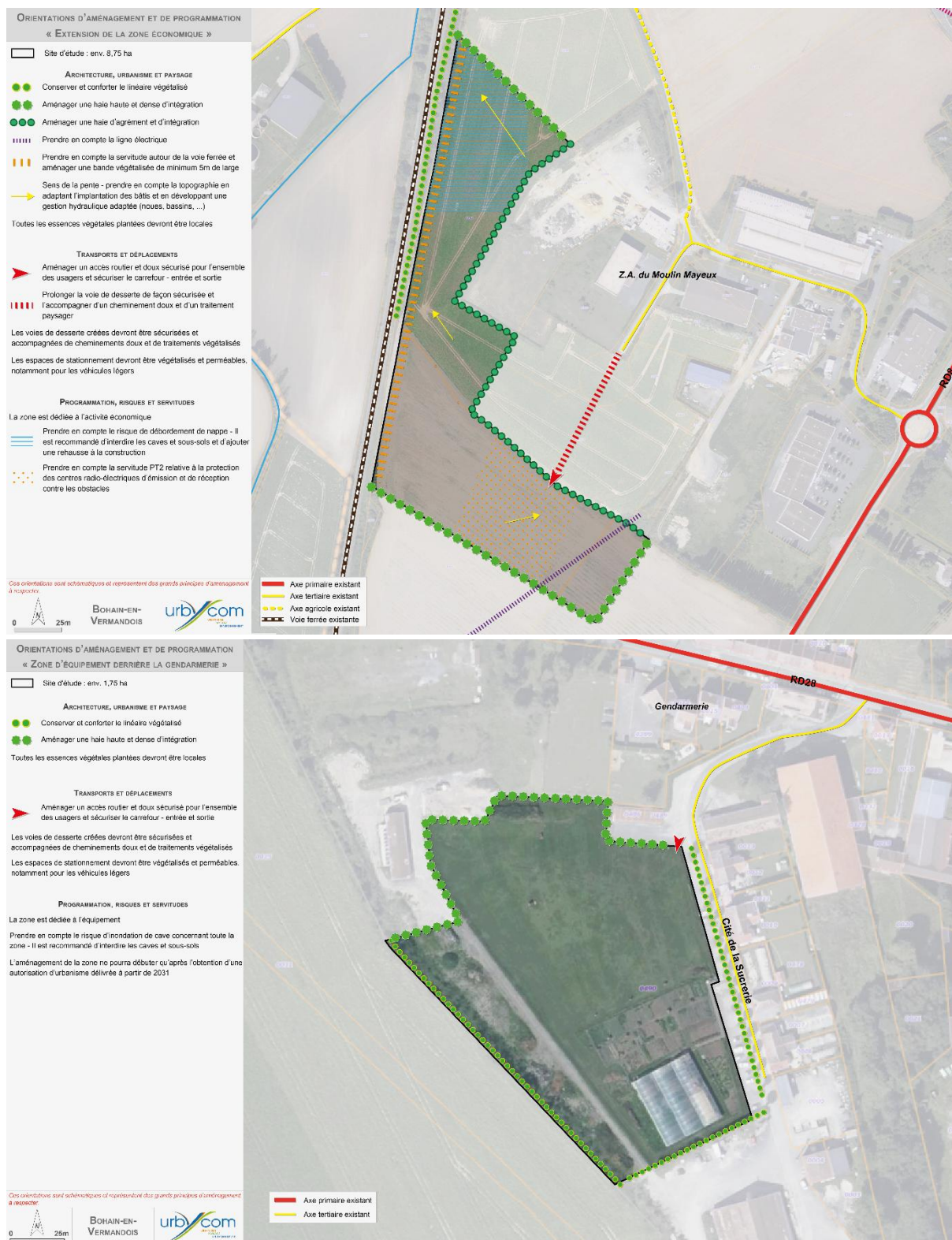
Source : Cartographie Urbycom

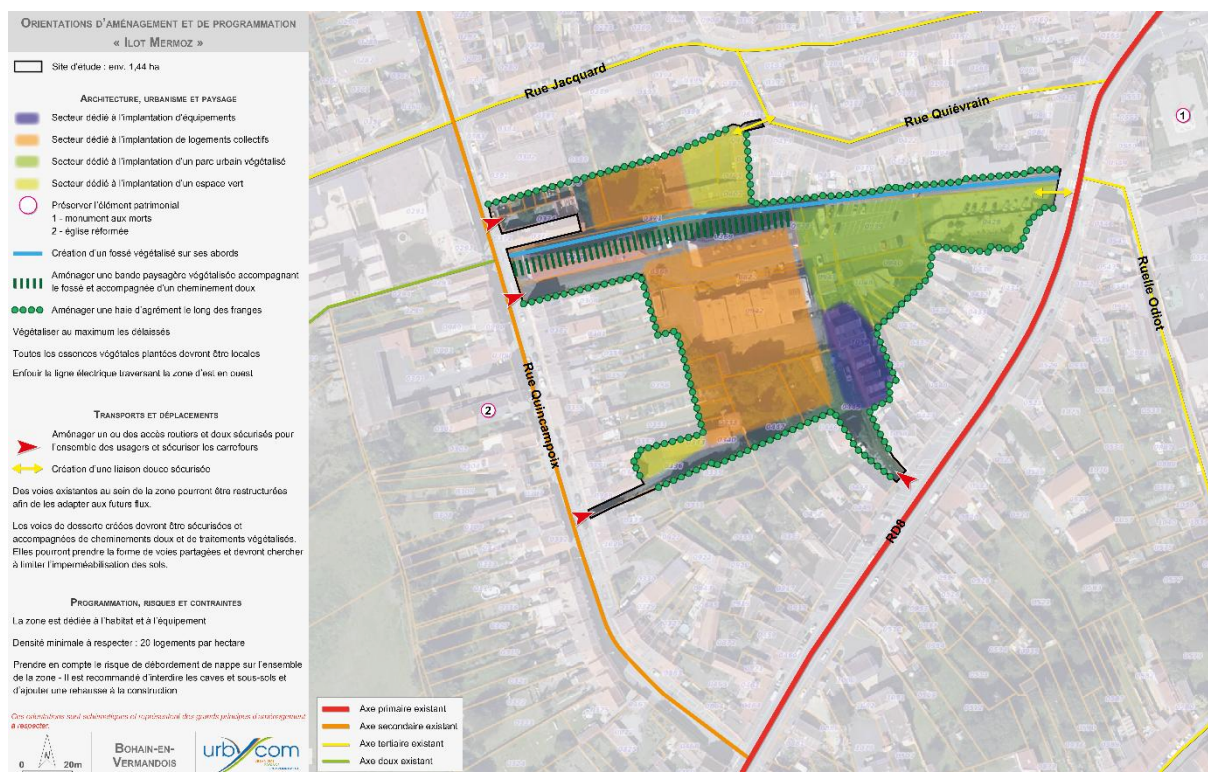
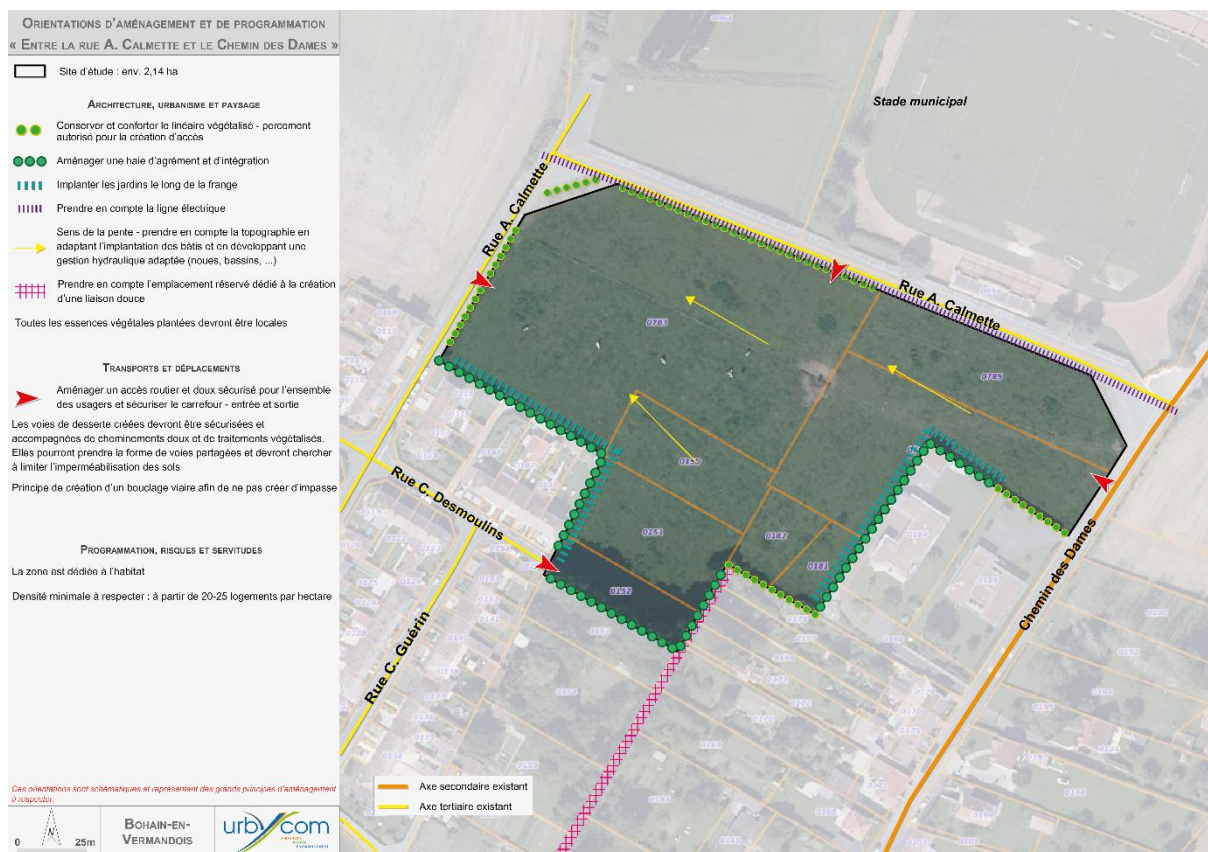
7. Bohain-en-Vermandois

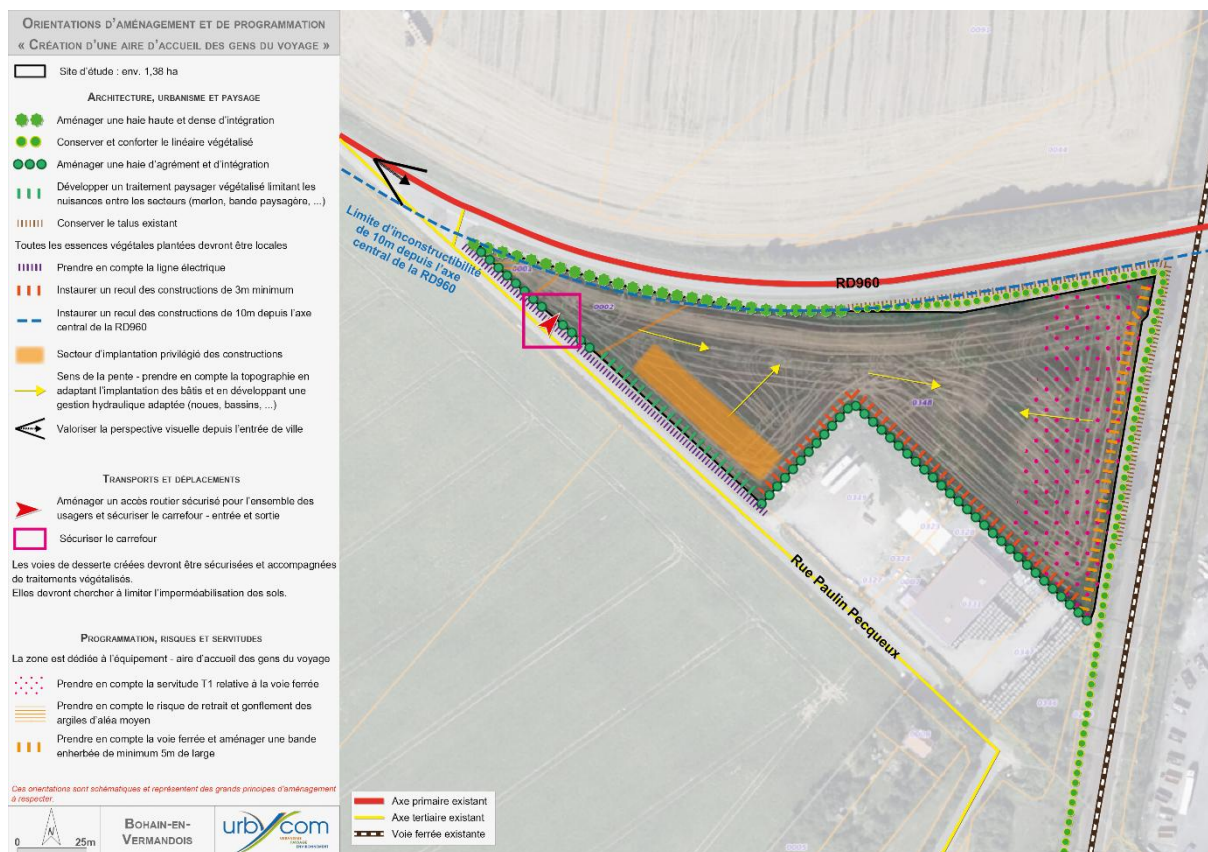
Diagnostic foncier				Projets d'extension					
Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
0,74	2,79	2,22	5,75	5,01	5,07	5,64			15,72



Source : Cartographie Urbycom



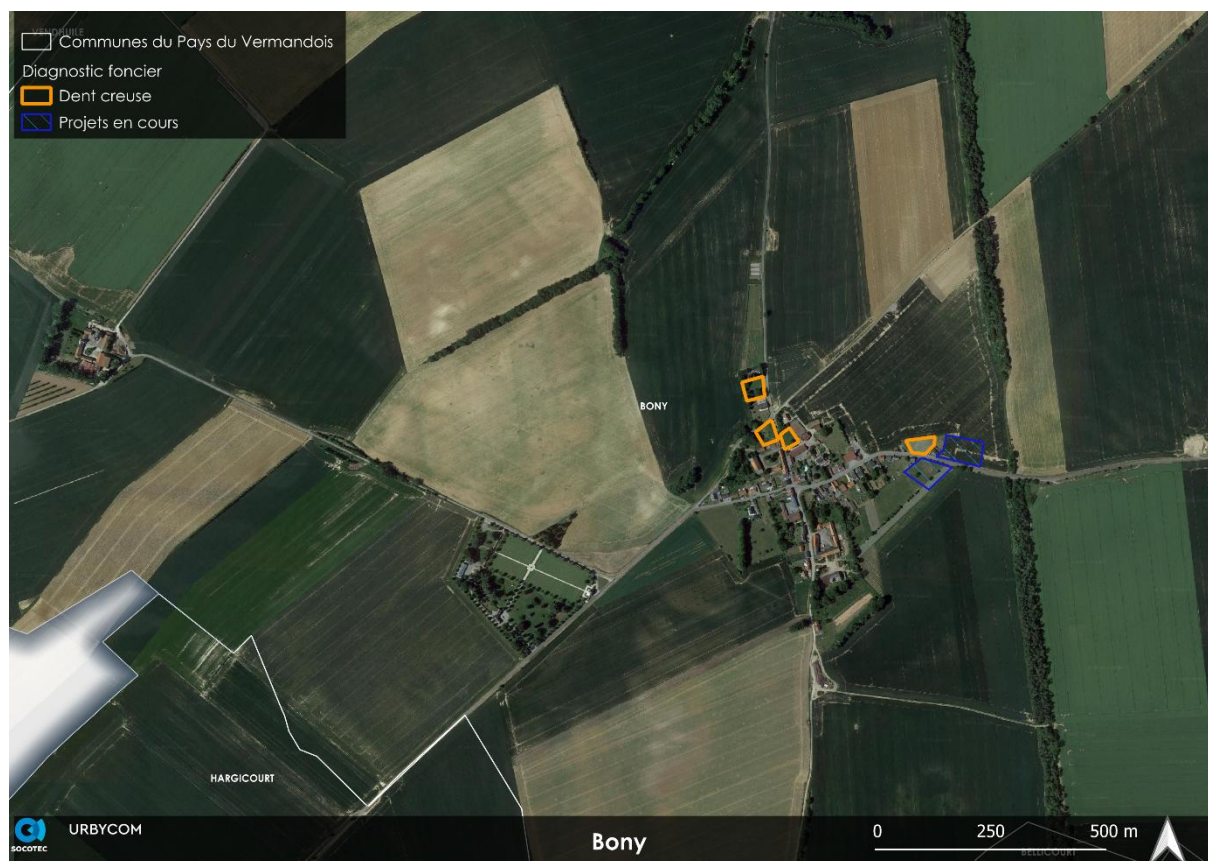




Source : Urbycom

8. Bony

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,69		0,83	1,52



Source : Cartographie Urbycom

9. Brancourt-le-Grand

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	3,60		0,55	4,15



Source : Cartographie Urbycom

10. Caulaincourt

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
0,35	0,18	0,1		0,63



Source : Cartographie Urbycom



Source : Urbycom

11. Croix-Fonsomme

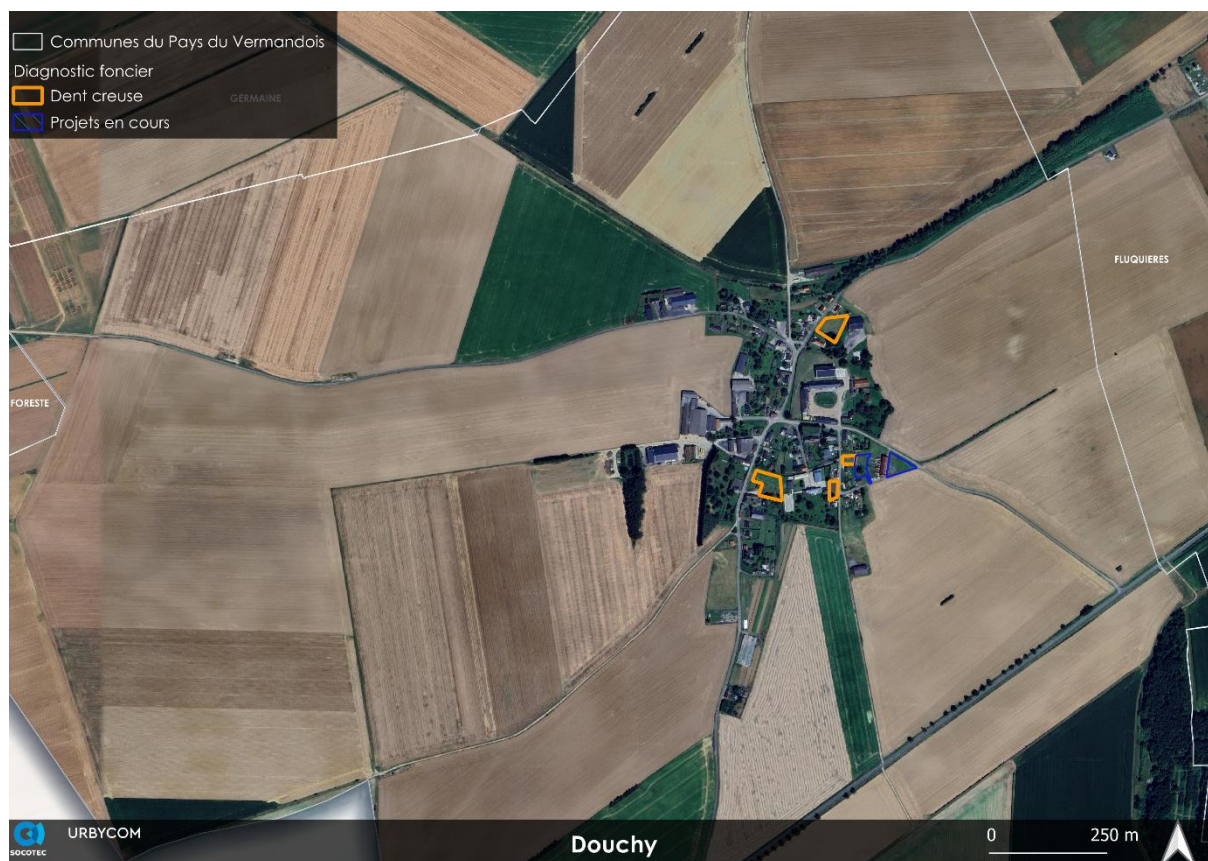
Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
	0,21			0,21				0,45		0,45



Source : Cartographie Urbycom

12. Douchy

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,62		0,32	0,95



Source : Cartographie Urbycom

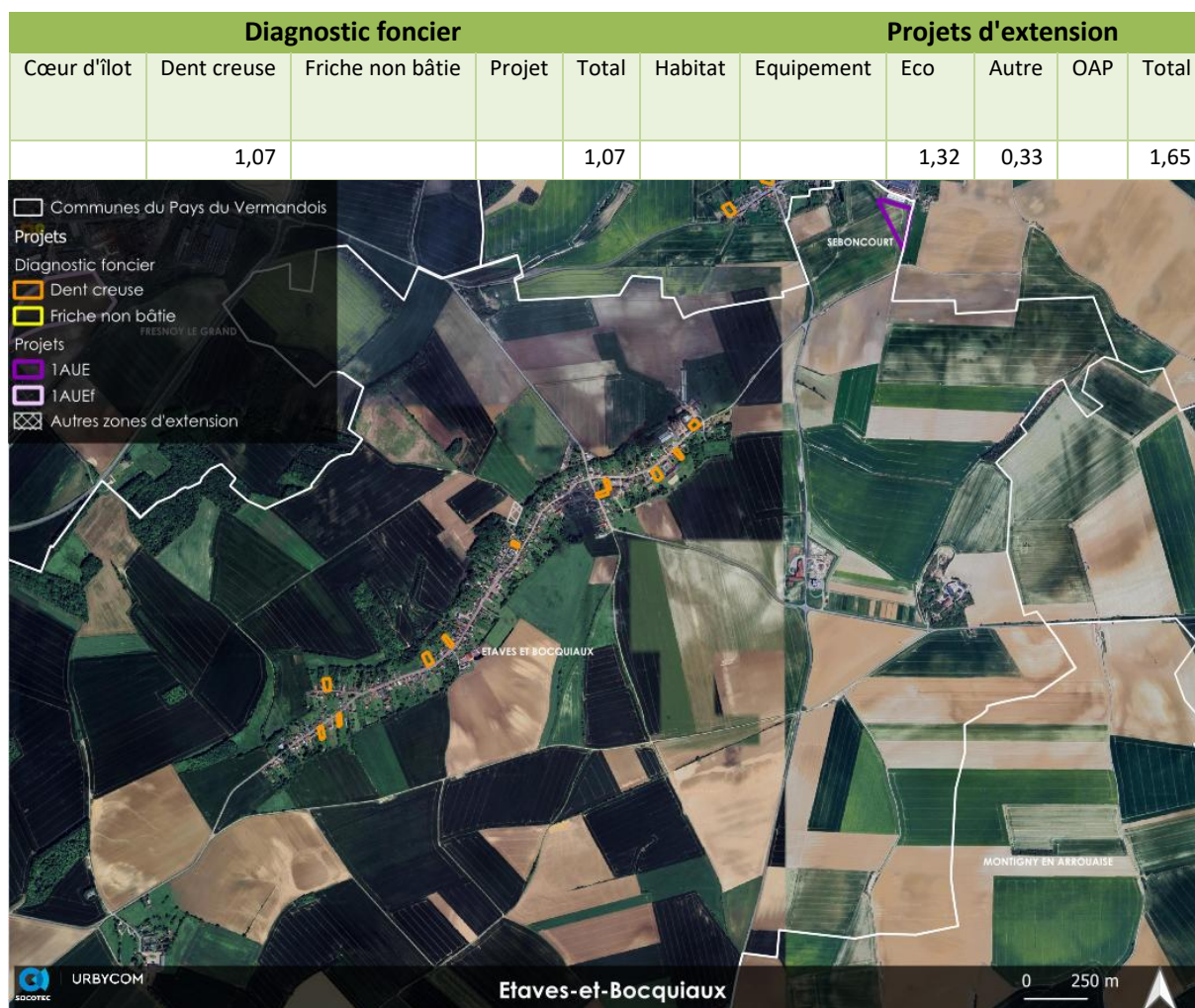
13. Estrées

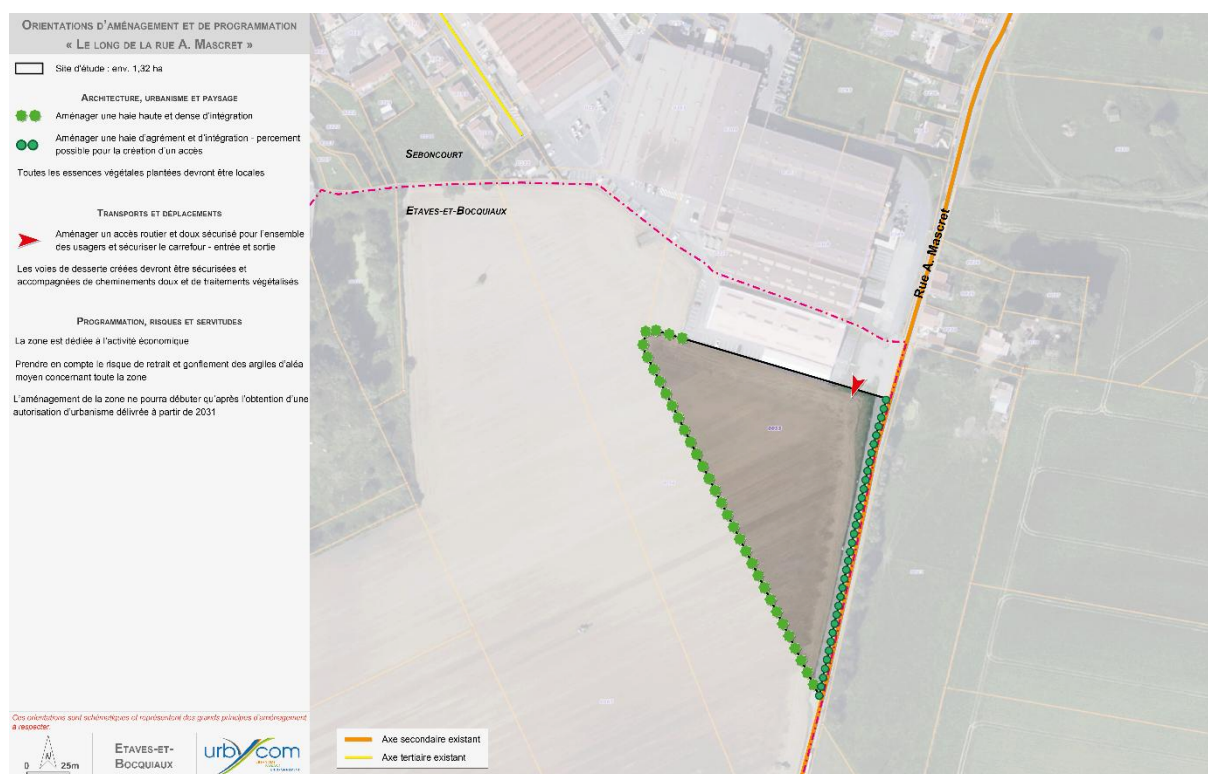
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,52	0,17	0,13	0,81



Source : Cartographie Urbycom

14. Etaves-et-Bocquiaux





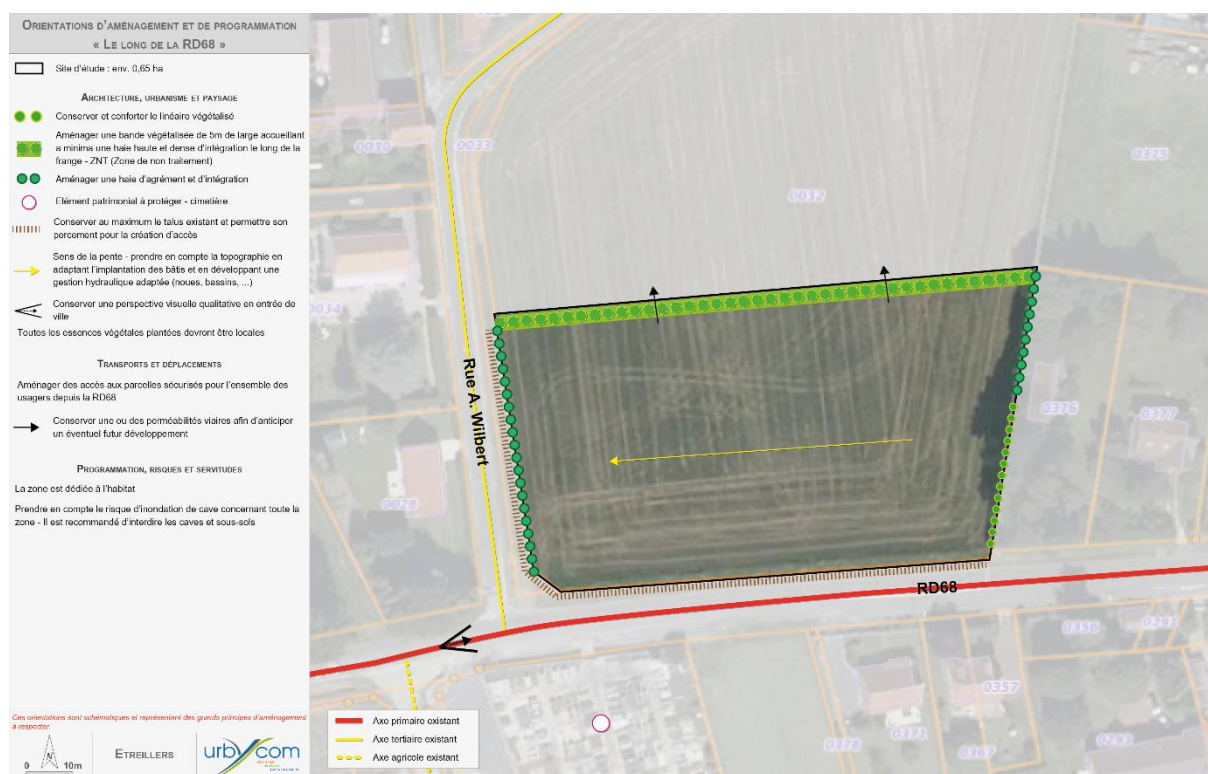
15. Etreillers

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
1,51	1,13	0,04	1,02	3,7		0,8		0,65		1,45



Source : Cartographie Urbycom

*A titre d'information, la zone 1AU située au nord du territoire sera reclassée en zone agricole lors de la correction de la présente évaluation environnementale.



16. Fluquières

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	2	0,1	0,83	2,93



Source : Cartographie Urbycom

17. Fontaine-Uterte

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,79			0,79



Source : Cartographie Urbycom

18. Foreste

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
	0,3		0,65	0,95			1,3			1,3

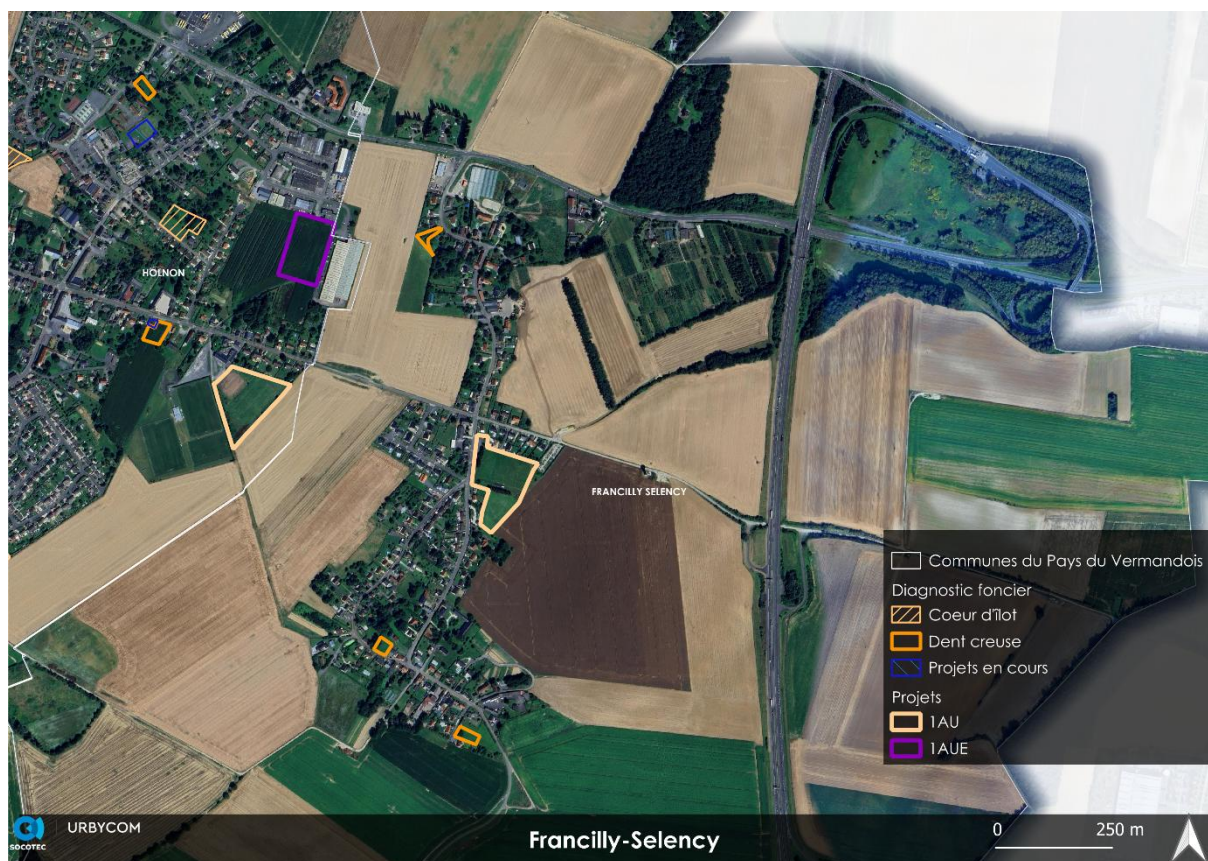
La commune de Foreste prévoit également une extension de la zone UEa. Cette dernière s'étend sur près de 1,3 ha.



Source : Cartographie Urbycom

19. Francilly-Selency

Diagnostic foncier					Projets d'extension			
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Total
	0,4			0,4	1,64			1,64



Source : Cartographie Urbycom



Source : Urbycom

20. Fresnoy-le-Grand

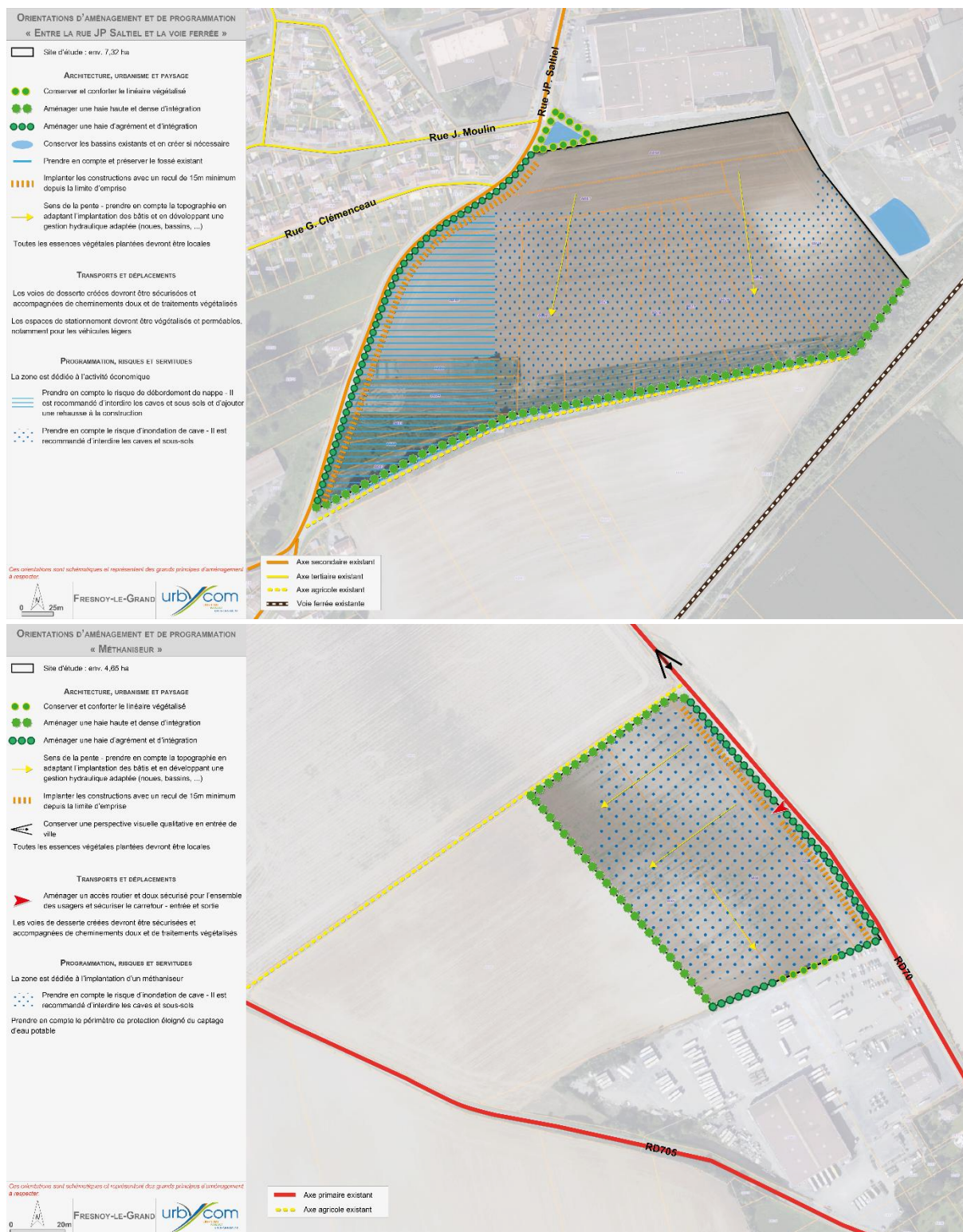
Diagnostic foncier						Projets d'extension				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
	2,8	0,07	0,56	3,44	3,01		11,97	0,66	0,77	16,41

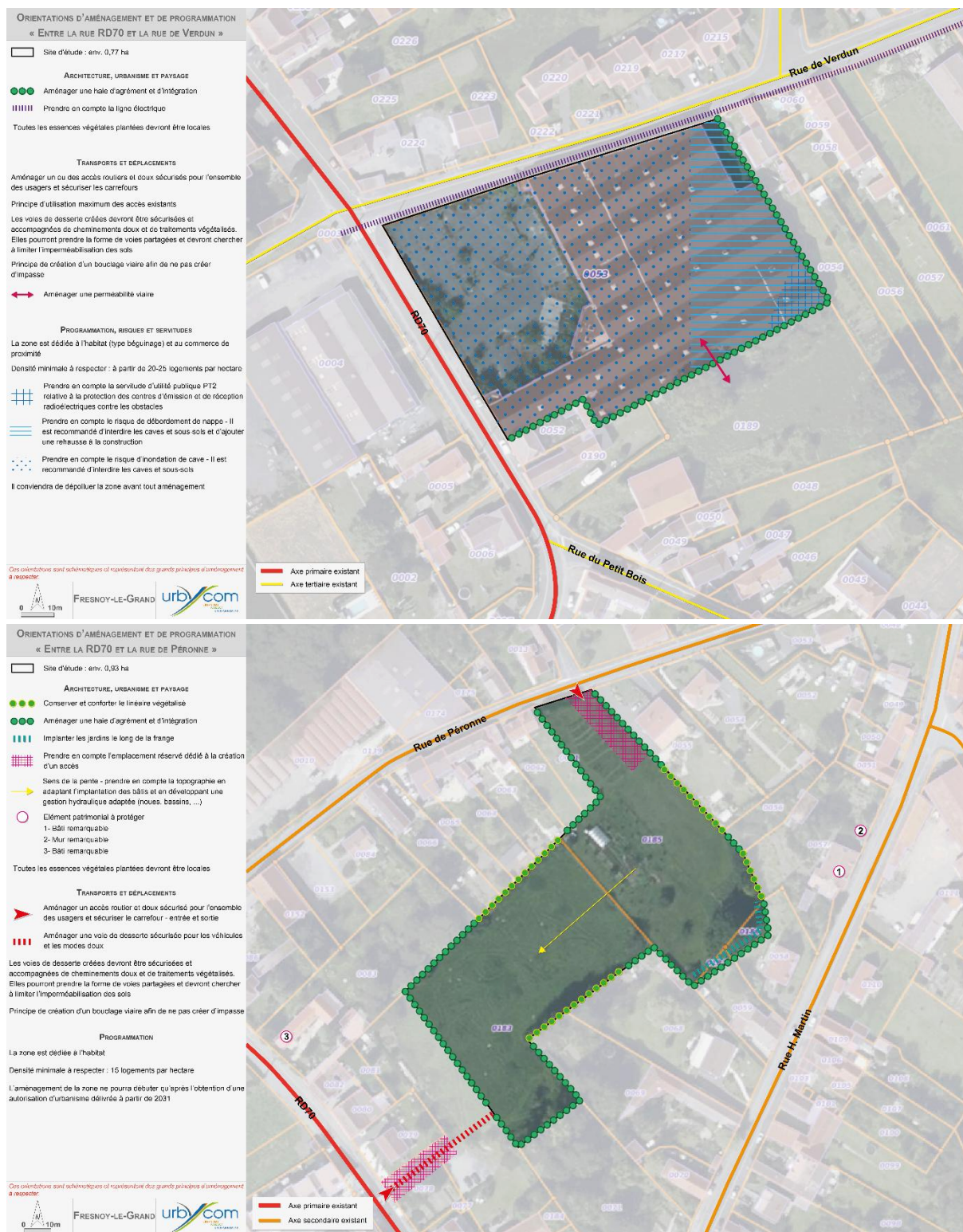


Source : Cartographie Urbycom

*Le site d'OAP « en profondeur de la rue Hurteloup » a été ajouté et ne figure pas sur les cartes.

**Le site « entre la rue Hurteloup et la voie ferrée » a été supprimée.





ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « EN PROFONDEUR DE LA RUE R. SALENGRO »

Site d'étude : env. 1 ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE

- Conserver et conforter le linéaire végétalisé
- Aménager une haie d'agrément et d'intégration
- Conserver les arbres existants
- |||| Implanter les jardins le long de la frange
- Aménager un espace vert pouvant intégrer un espace de gestion hydraulique
- Sens de la pente - prendre en compte la topographie en adaptant l'implantation des bâtis et en développant une gestion hydraulique adaptée (noues, bassins, ...)
- |||| Implanter les constructions avec un recul de 8m minimum depuis la limite d'emprise
- ||||| Prendre en compte la ligne électrique

Toutes les essences végétales plantées devront être locales

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

- ➔ Aménager un accès routier et doux sécurisé pour l'ensemble des usagers et sécuriser le carrefour - entrée et sortie
- Conserver la voie douce existante

Les voies de desserte créées devront être sécurisées et accompagnées de cheminements doux et de traitements végétalisés. Elles pourront prendre la forme de voies partagées et devront chercher à limiter l'imperméabilisation des sols

Principe de création d'un bourgades viaire afin de ne pas créer d'impasse

PROGRAMMATION, RISQUES ET SERVITUDES

La zone est dédiée à l'habitat

Densité minimale à respecter : 15 logements par hectare

Prendre en compte l'inscription totale de la zone au sein du périmètre de protection de 500m autour de la Franière classée MH

Prendre en compte le risque d'inondation de cave - Il est recommandé d'interdire les caves et sous-sols

L'aménagement de la zone ne pourra débiter qu'après l'obtention d'une autorisation d'urbanisme délivrée à partir de 2031

Ces orientations sont schématisées et représentent des grands principes d'aménagement à respecter



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE R. SALENGRO »

Site d'étude : env. 0,64 ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE

- Aménager une bande végétalisée de 5m de large accueillant à minima une haie haute et dense d'intégration le long de la frange - ZNI (Zone de non traitement)
- |||| Implanter les constructions avec un recul de 8m minimum depuis la limite d'emprise
- ||||| Conserver au maximum le telus existant et permettre son percement pour la création d'écarts
- ||||| Prendre en compte la ligne électrique
- Sens de la pente - prendre en compte la topographie en adaptant l'implantation des bâtis et en développant une gestion hydraulique adaptée (noues, bassins, ...)

Toutes les essences végétales plantées devront être locales

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

- ➔ Aménager des accès aux parcelles sécurisés depuis la rue Salengro pour l'ensemble des usagers et sécuriser le carrefour
- ||||| Aménager un trottoir sécurisé

PROGRAMMATION, RISQUES ET SERVITUDES

La zone est dédiée à l'habitat

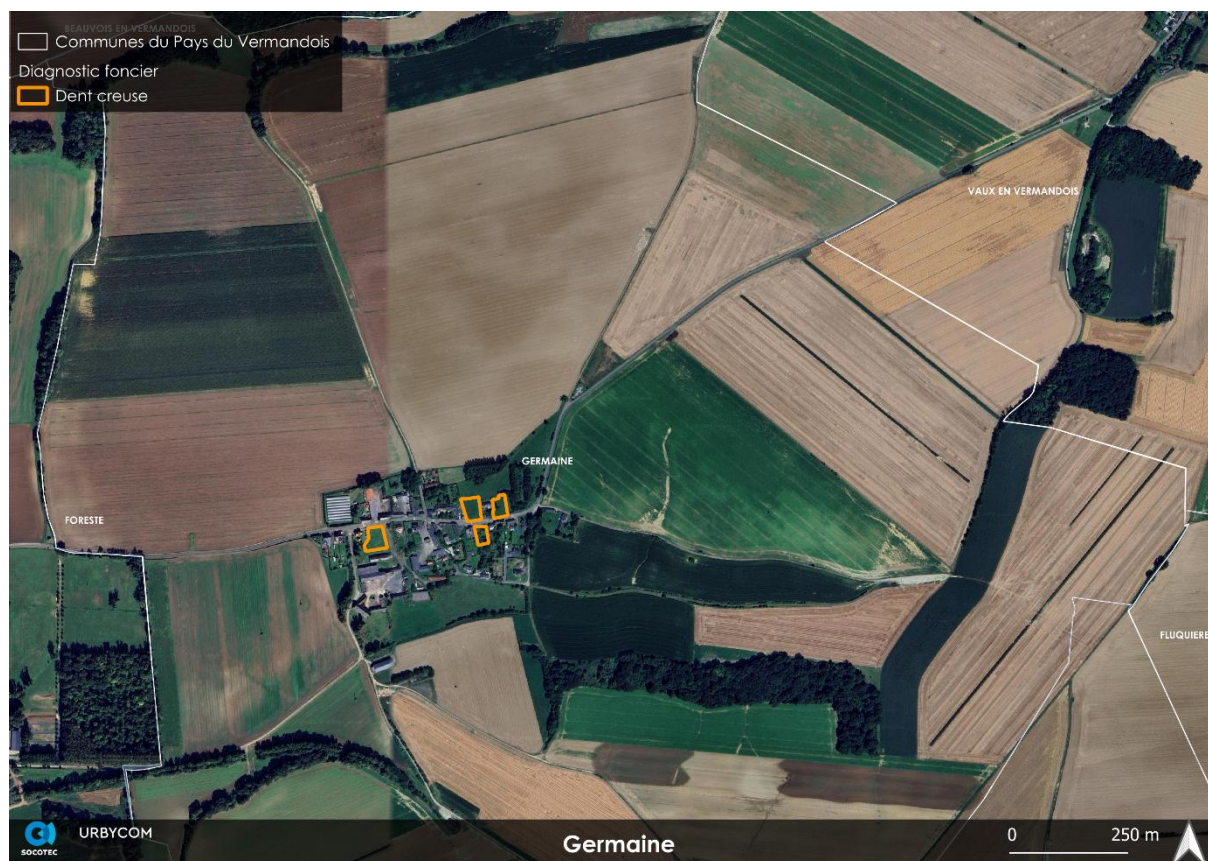
Ces orientations sont schématisées et représentent des grands principes d'aménagement à respecter





21. Germaine

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total général
	0,61			0,61



Source : Cartographie Urbycom

22. Gouy

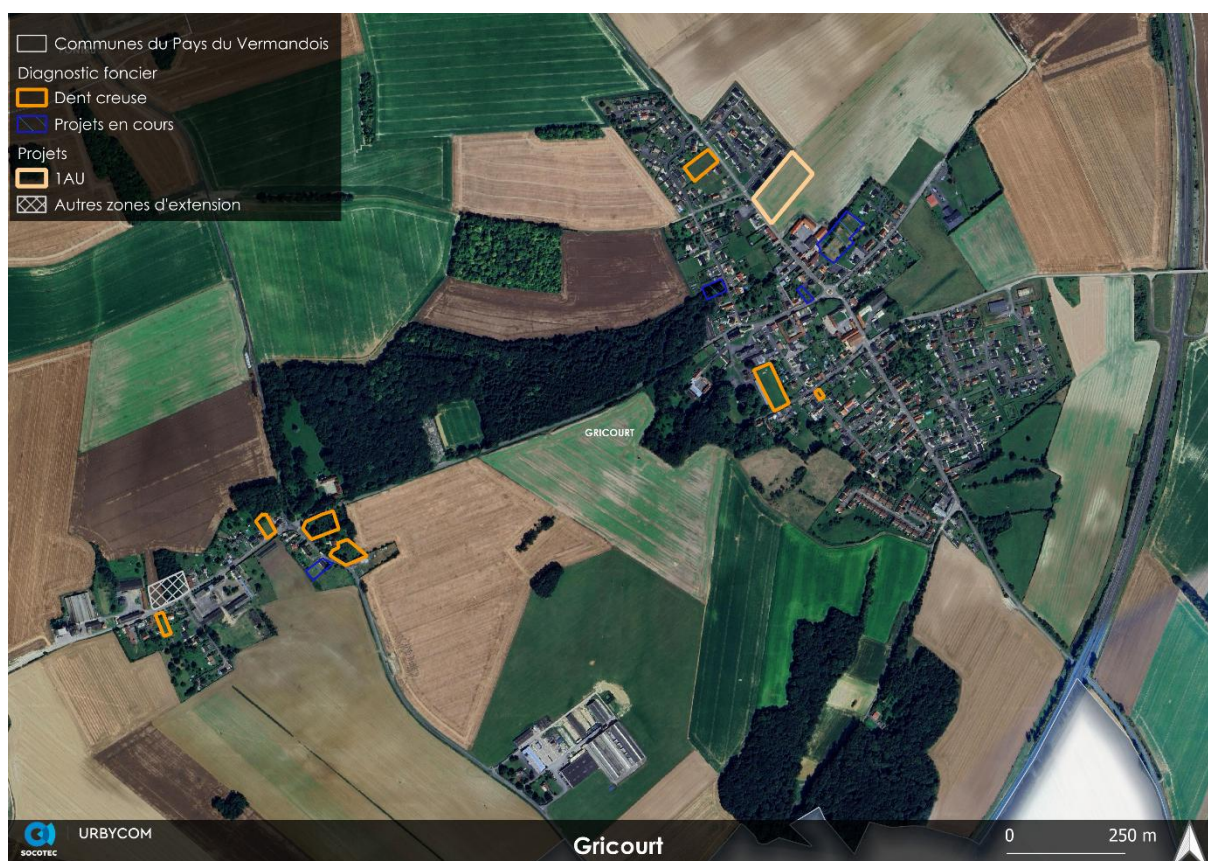
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total général
0,63	1,49	0,08	0,78	2,98



Source : Cartographie Urbycom

23. Gricourt

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
	1,4		0,87	2,27	0,92			0,44		1,36

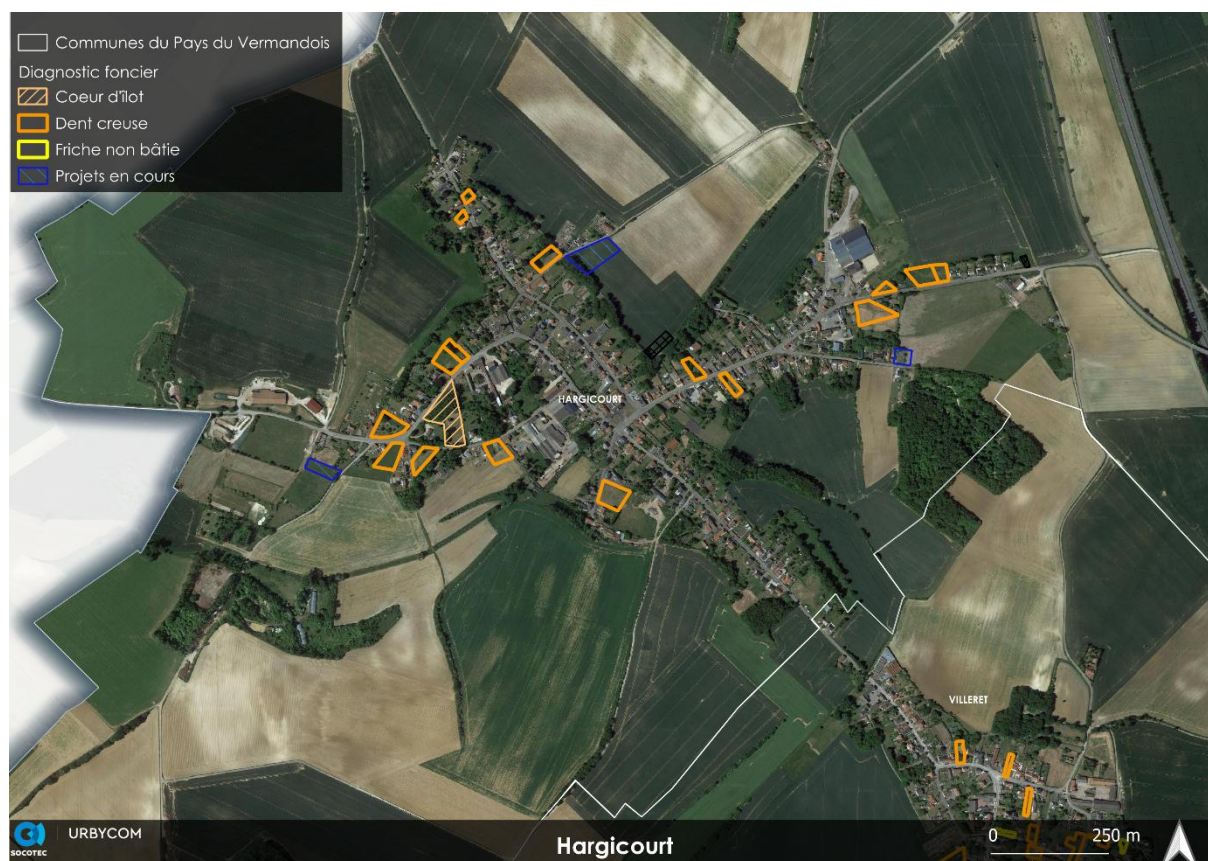


Source : Cartographie Urbycom



24. Hargicourt

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
0,64	2,59		0,77	3,99



Source : Cartographie Urbycom

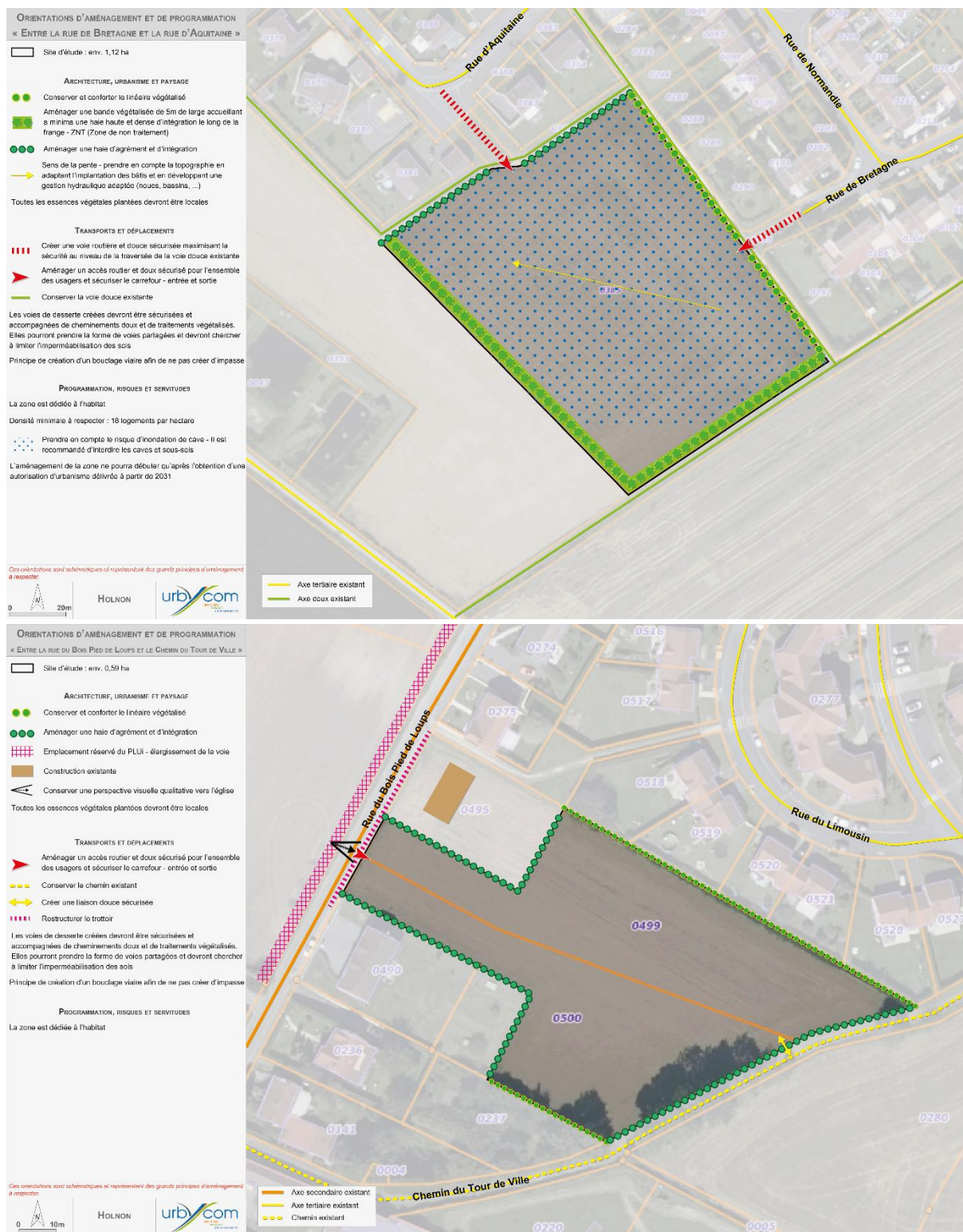
25. Holnon

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
1,01	0,28		0,22	1,51	2,7		1,26			3,96



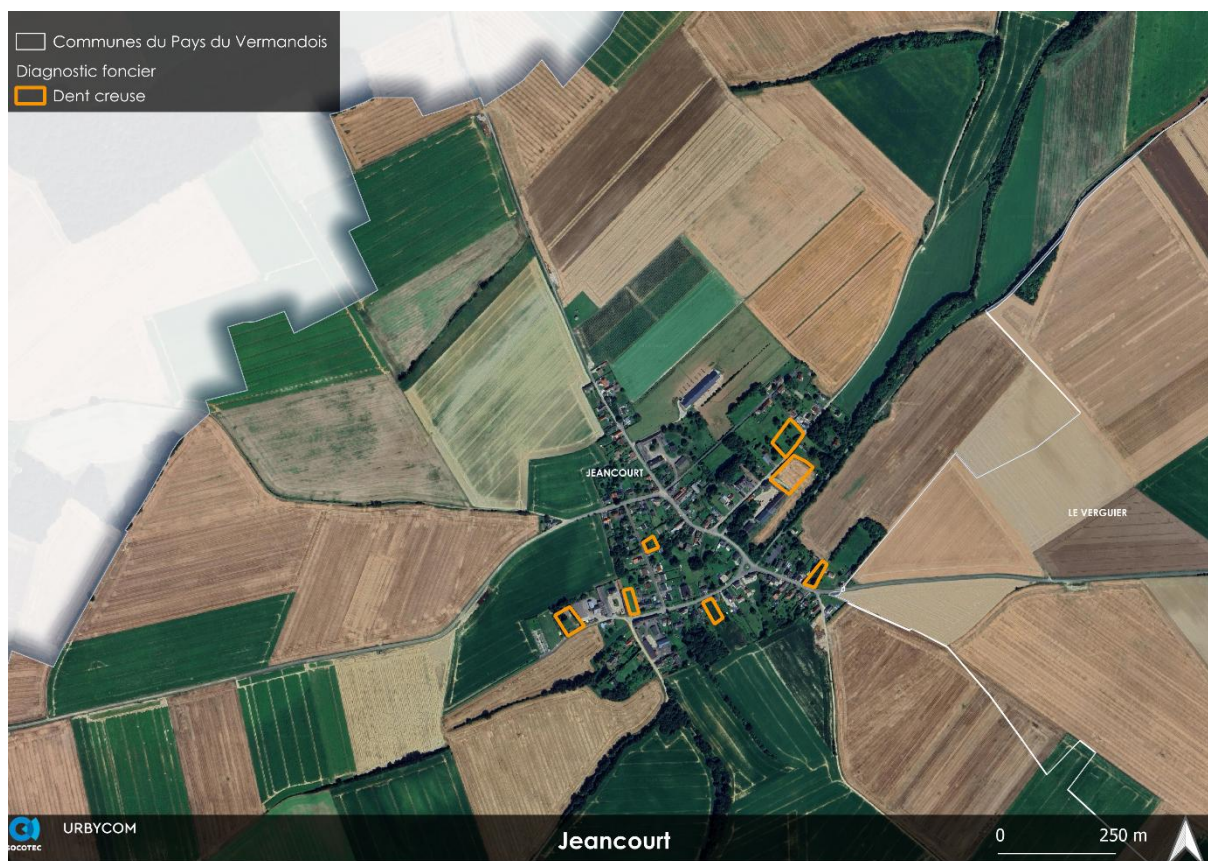
Source : Cartographie Urbycom





26. Jeancourt

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,32			1,32



Source : Cartographie Urbycom

27. Joncourt

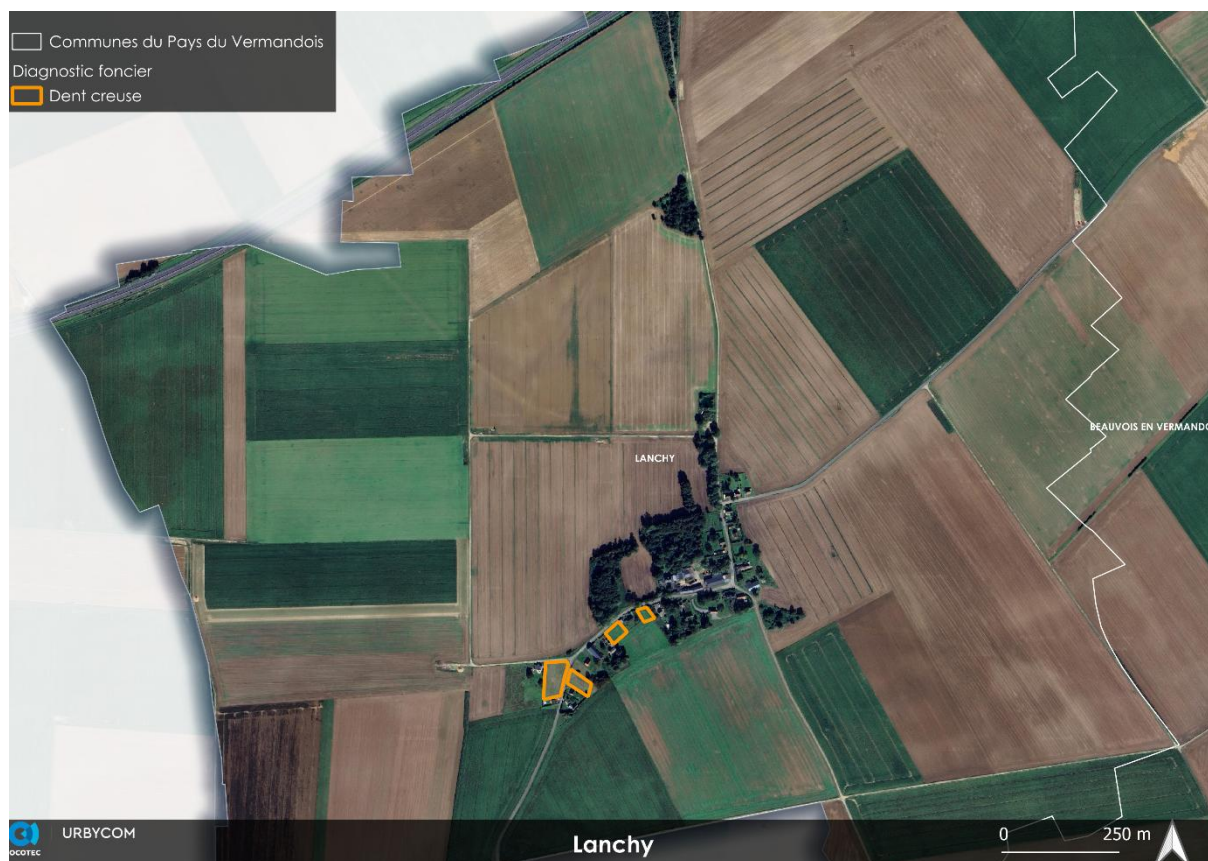
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,49	0,1	0,69	2,28



Source : Cartographie Urbycom

28. Lanchy

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,69			0,69



Source : Cartographie Urbycom

29. Le Catelet

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,26	0,14	0,04	0,45



Source : Cartographie Urbycom

30. Le Verguier

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,24			1,24



Source : Cartographie Urbycom

31. Lehaucourt

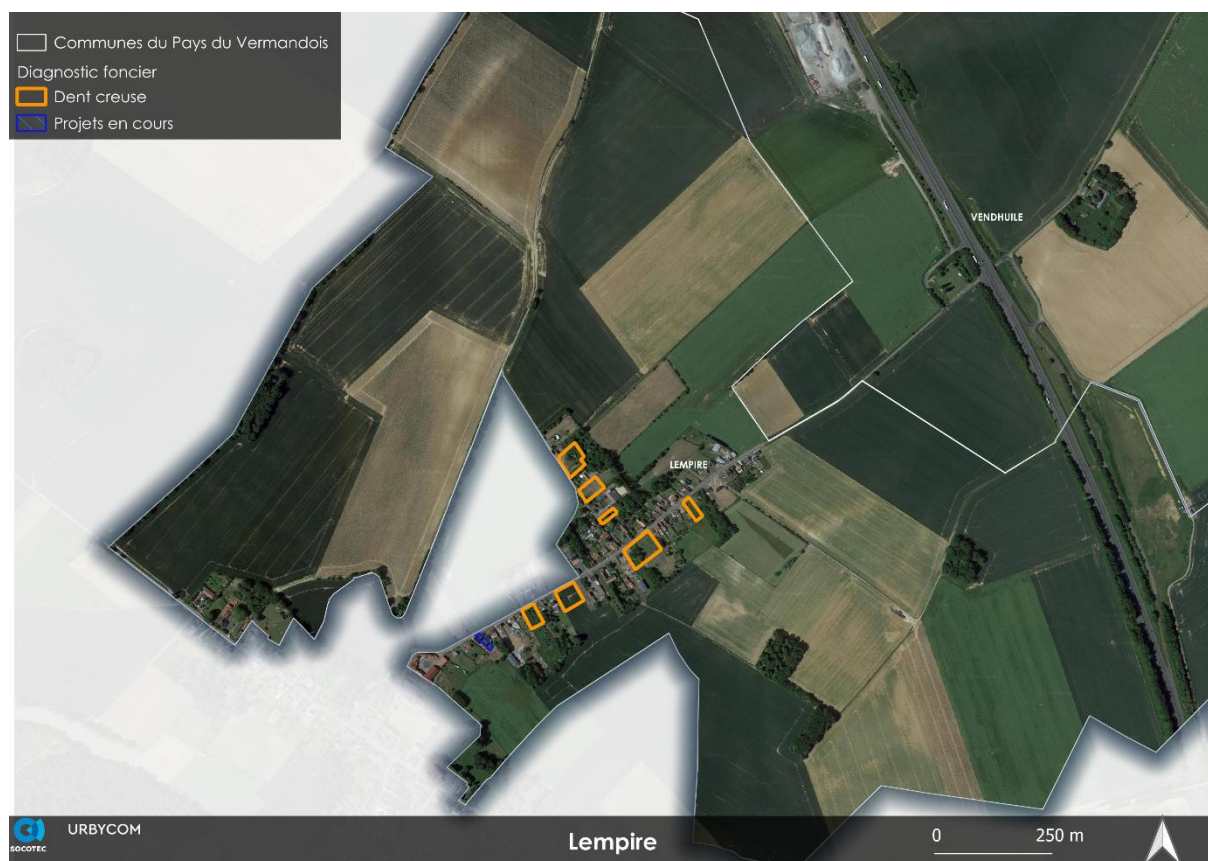
Diagnostic foncier					Zones d'extension	
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Autre	Total
	0,04		0,54	0,58	0,38	0,38



Source : Cartographie Urbycom

32. Lempire

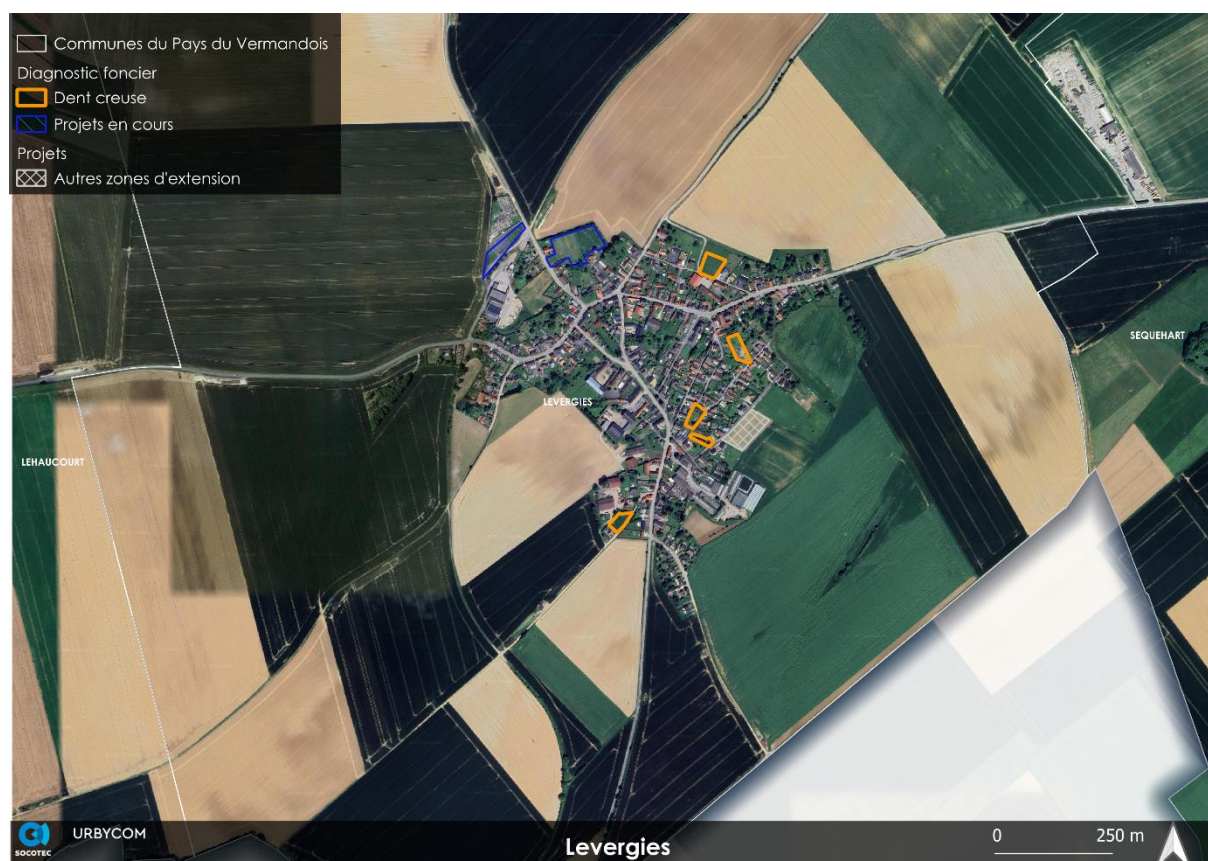
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,27		0,05	1,32



Source : Cartographie Urbycom

33. Levergies

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	O A P	Total
	0,65		0,98	1,63				0,4		0,4



Source : Cartographie Urbycom

34. Magny-la-Fosse

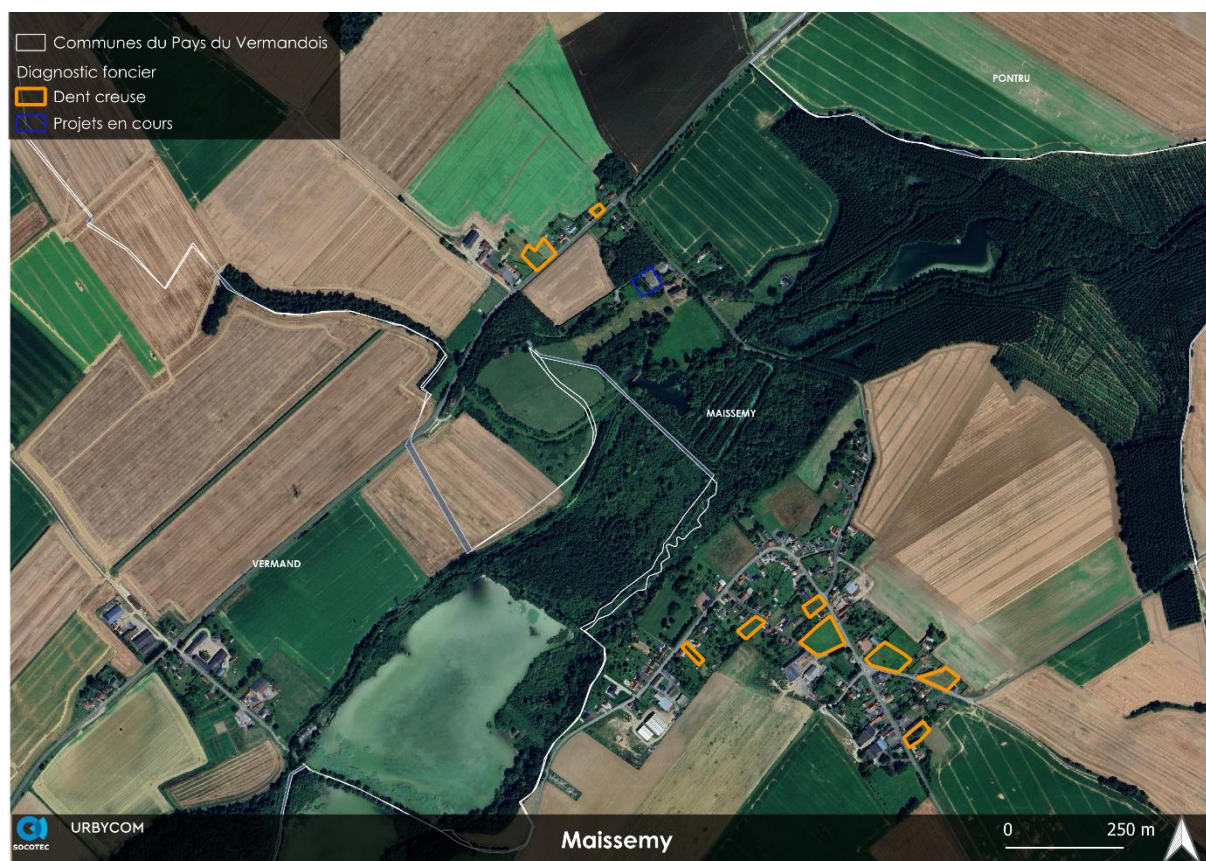
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,92	0,13		1,05



Source : Cartographie Urbycom

35. Maissemy

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,84		0,24	2,08



Source : Cartographie Urbycom

36. Montbrehain

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
	2,23		0,44	2,67		0,4				0,4



Source : Cartographie Urbycom



37. Montigny-en-Arrouaise

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
	1,02	0,03	0,37	1,43						



Source : Cartographie Urbycom

*A titre d'information, la zone 1AU située au nord du territoire sera reclassée en partie en zone agricole lors de la correction de la présente évaluation environnementale.

38. Nauroy

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	1,15		1,07	2,22



Source : Cartographie Urbycom

39. Pontru

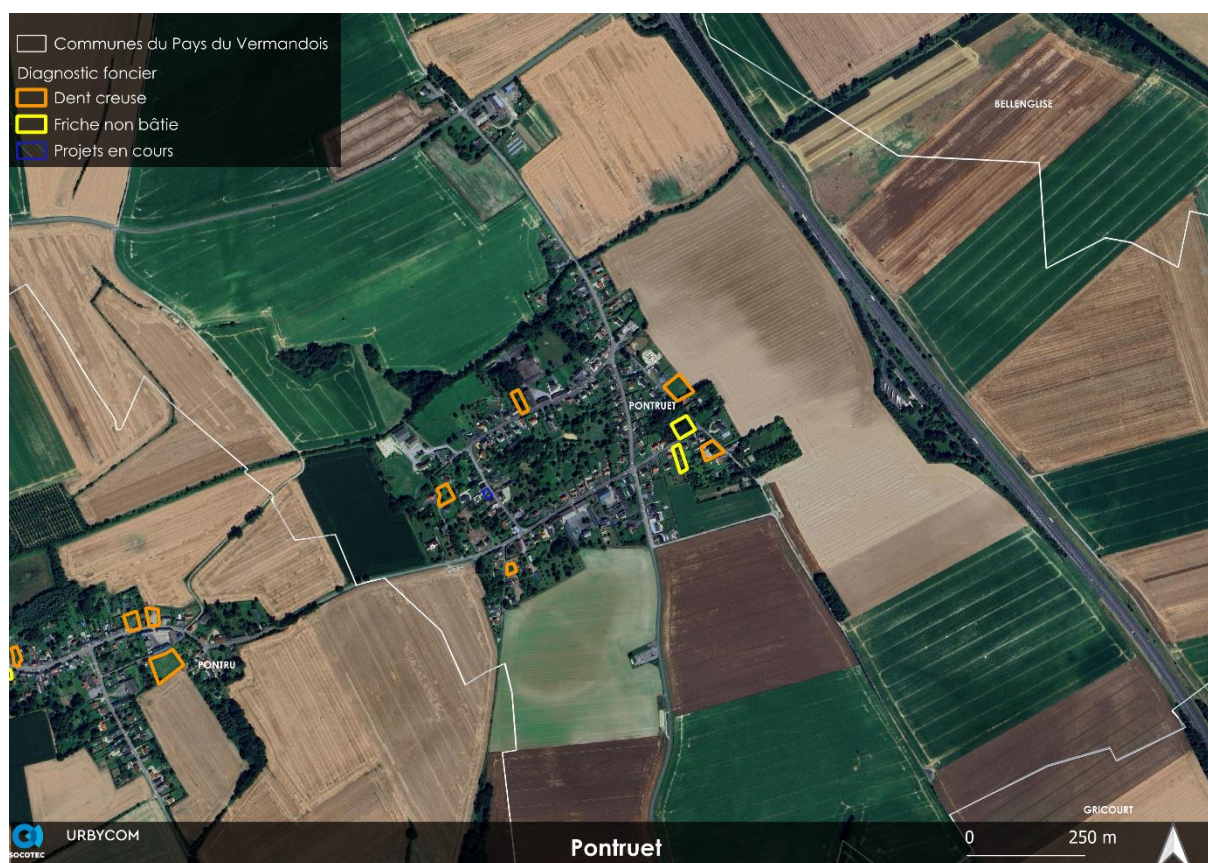
Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,57	0,03		0,60



Source : Cartographie Urbycom

40. Pontruet

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,56	0,25	0,03	0,84



Source : Cartographie Urbycom

41. Prémont

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	2,63			2,63



Source : Cartographie Urbycom

42. Ramicourt

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,98		0,07	1,05



Source : Cartographie Urbycom

43. Roupy

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,95		0,29	1,24



Source : Cartographie Urbycom

44. Savy

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,93			0,93



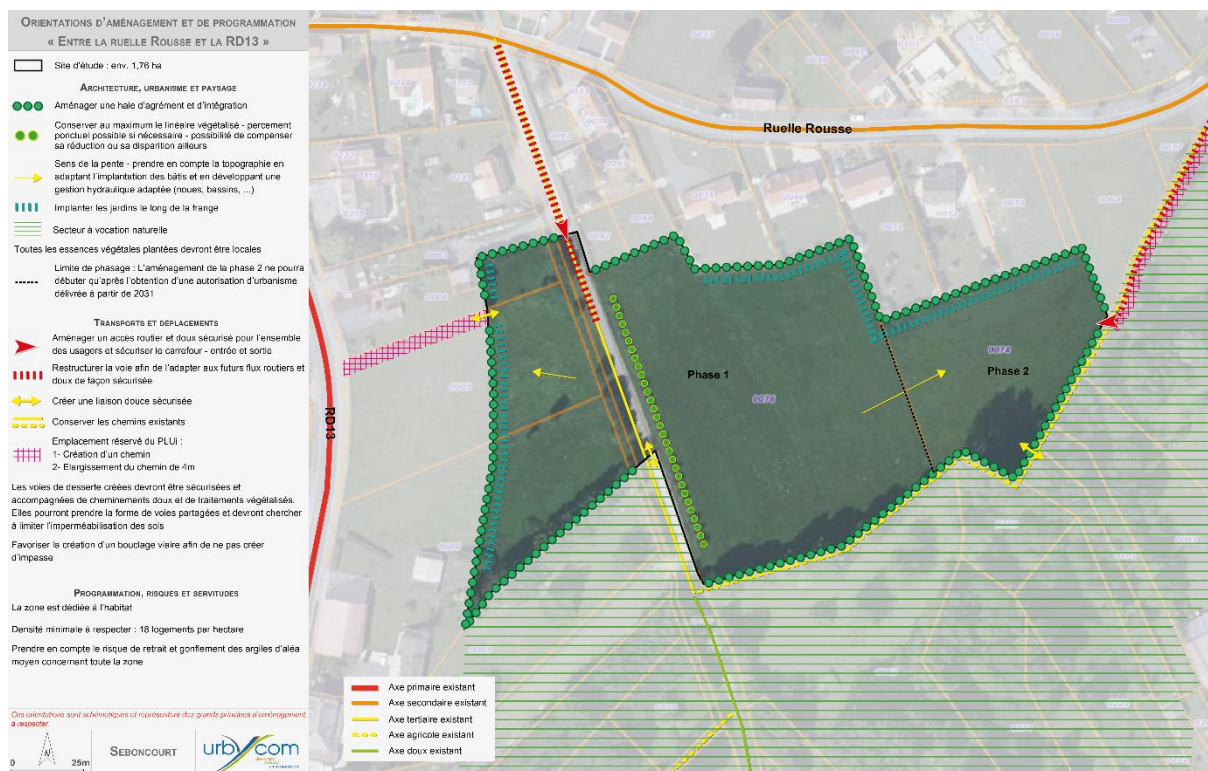
Source : Cartographie Urbycom

45. Seboncourt

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
	2,42		0,94	3,36	1,77					1,77

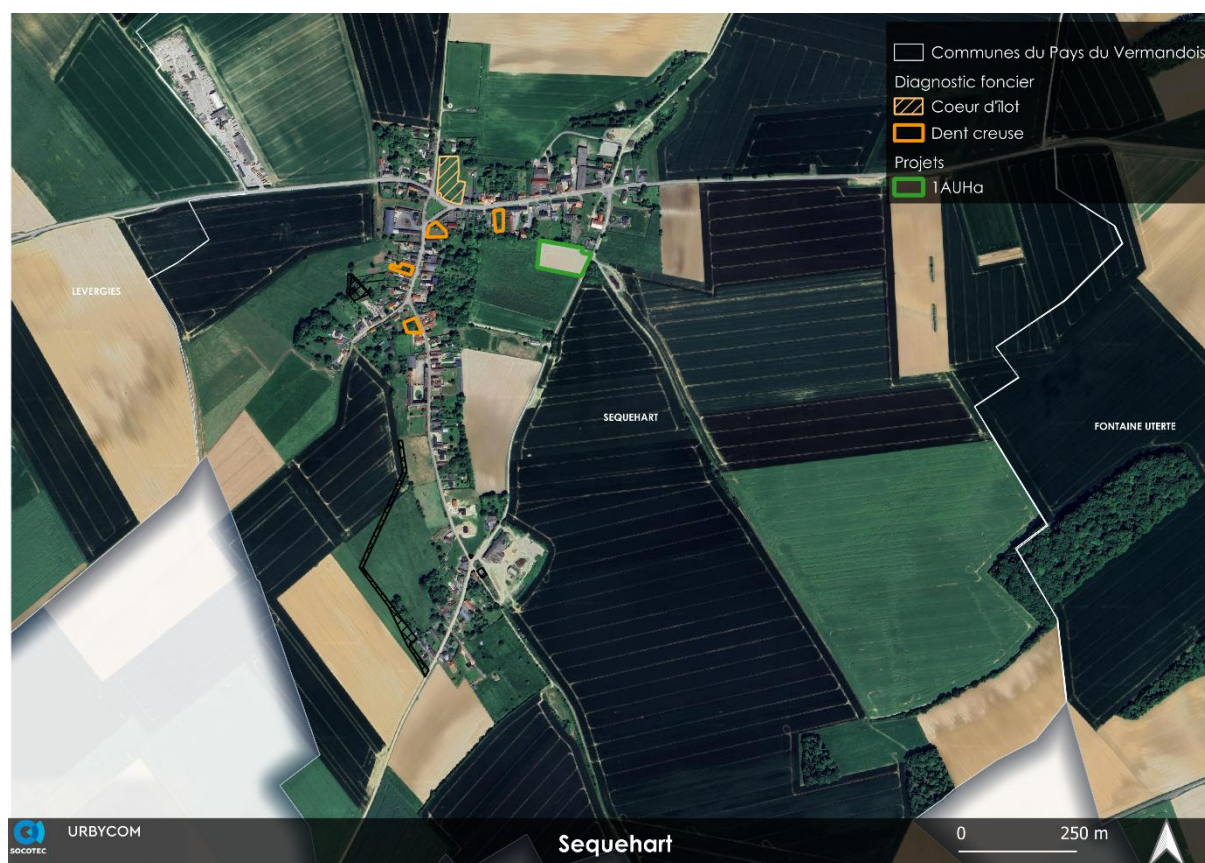


Source : Cartographie Urbycom



46. Sequehart

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Eco	Autre	OAP	Total
0,48	0,34			0,82		0,65				0,65



Source : Cartographie Urbycom



47. Serain

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
0,38	2,33	0,08	0,45	3,23



Source : Cartographie Urbycom

48. Trefcon

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,18		0,01	0,19



Source : Cartographie Urbycom

49. Vaux-en-Vermandois

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,60	0,15		0,75



Source : Cartographie Urbycom

50. Vendelles

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,15		1,15	1,29



Source : Cartographie Urbycom

51. Vendhuile

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	3,64		0,26	3,90



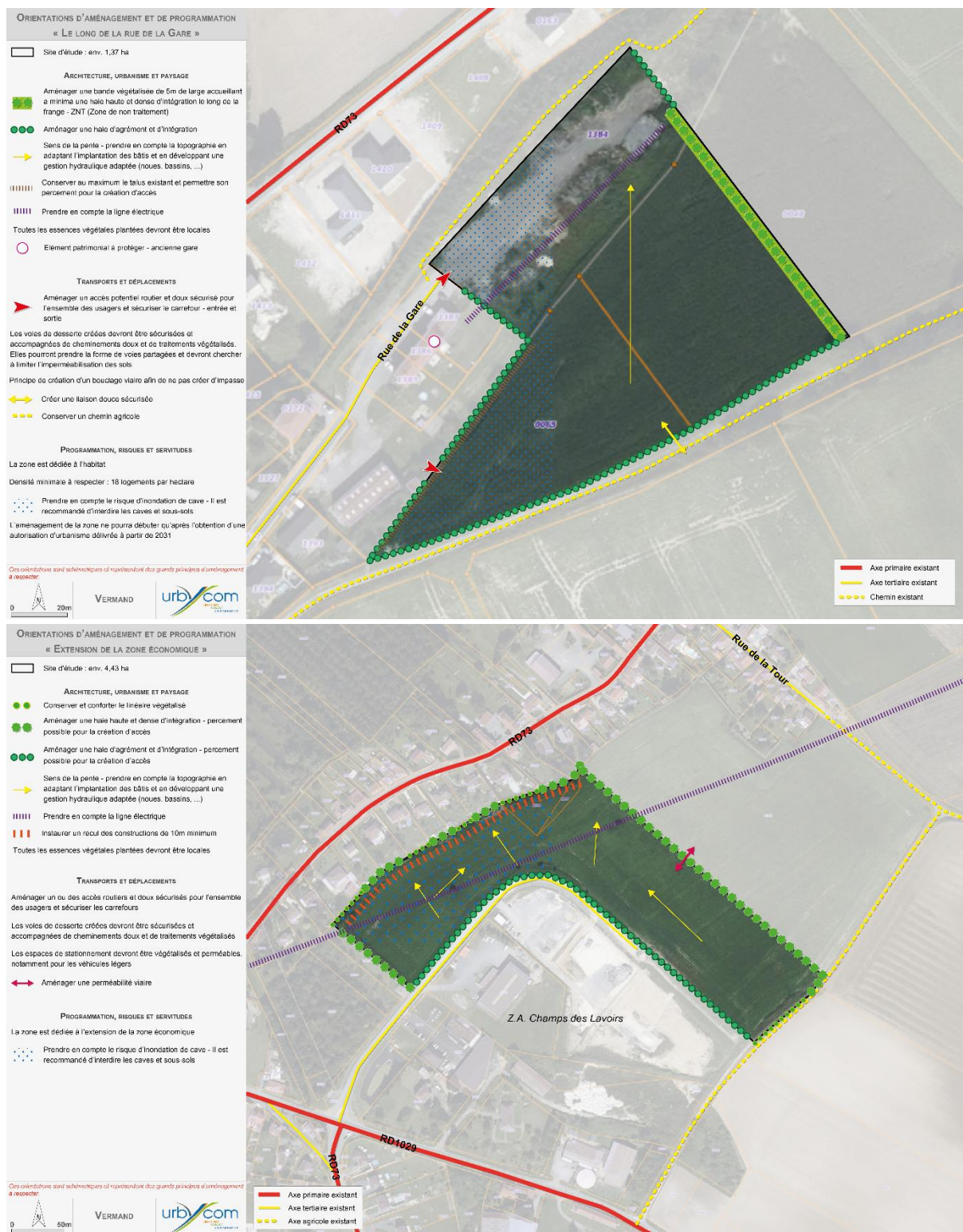
Source : Cartographie Urbycom

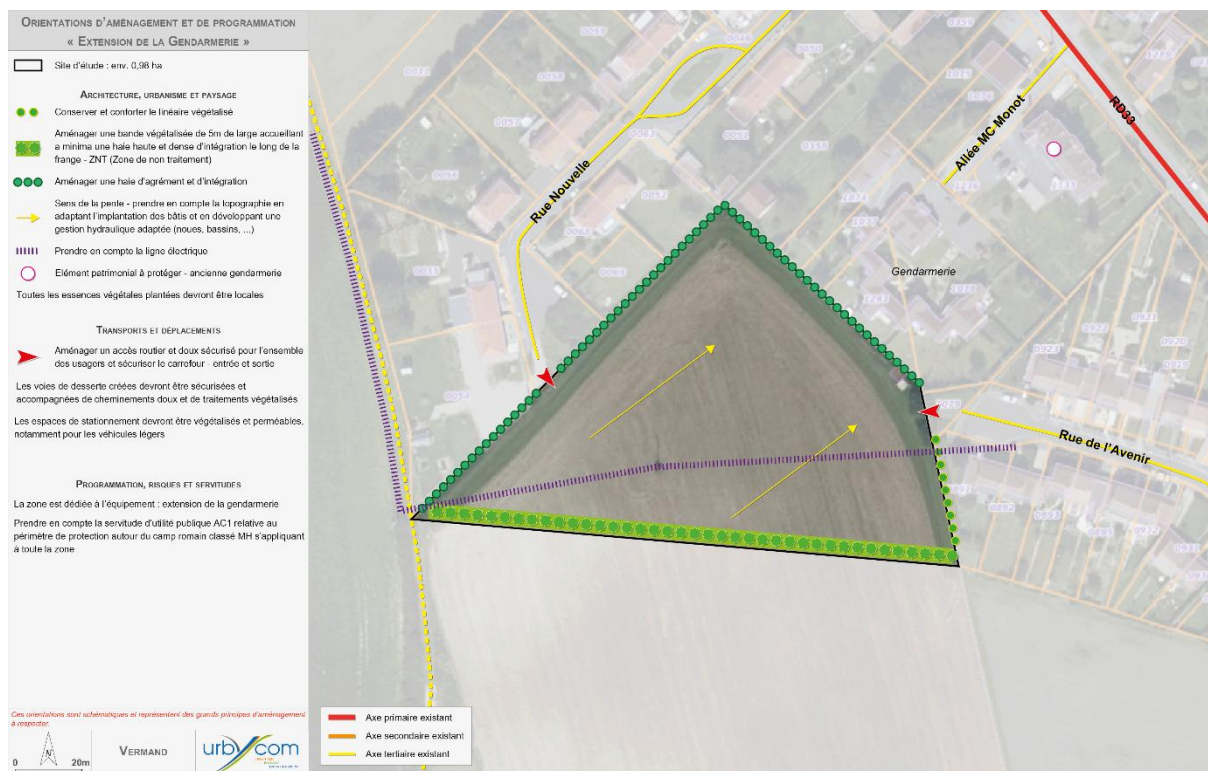
52. Vermand

Diagnostic foncier					Projets d'extension					
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total	Habitat	Equipement	Economie	Autre	OAP	Total
	1,09	0,04	3,68	4,81	1,35	0,98	4,43			6,76



Source : Cartographie Urbycom





53. Villeret

Diagnostic foncier				
Cœur d'îlot	Dent creuse	Friche non bâtie	Projet	Total
	0,88	0,07		0,95



SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant reprend l'ensemble des constats et enjeux de l'état initial de l'environnement. Afin de faciliter l'analyse des impacts, ces derniers ont été classés selon les incidences suivantes :

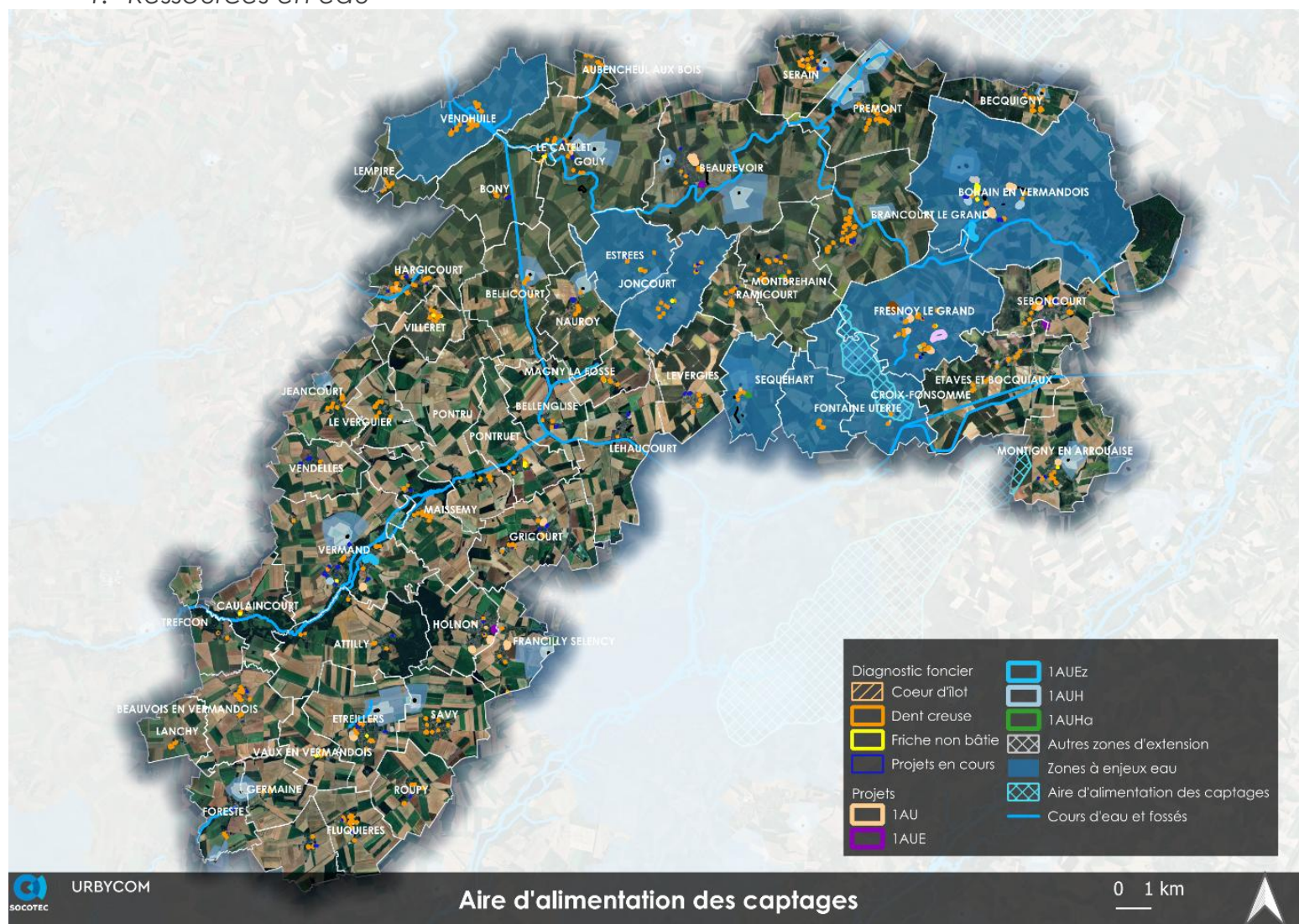
Incidence négative	Incidence moyenne	Incidence faible	Incidence nulle	Incidence positive
---------------------------	--------------------------	-------------------------	------------------------	---------------------------

CONSTATS	OBJECTIFS	Incidence
La masse d'eau souterraine	- Limiter la pollution diffuse domestique et agricole pour maintenir sa bonne qualité	Incidence faible
Le réseau hydrographique	- Les cours d'eau et fossés doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir leur bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations. - La qualité des cours d'eau doit être préservée - Les zones à dominante humides recensées à proximité des projets seront peu impactées par ces derniers.	Incidence moyenne
Risque inondation ; Remontées de nappe	- Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Les projets évitent les constructions en zone de risque. - Lutter contre le ruissellement.	Incidence faible
Retrait gonflement des argiles	- Des études géotechniques supplémentaires pourront être réalisées - Les constructions devront être adaptées à ce type de risque	Incidence nulle
Nuisances sonores	- Certains projets sont concernés par les zones soumises au bruit routier.	Incidence faible
Sites potentiellement pollués	- Aucun site pollué avéré n'est recensé à proximité des zones de projet d'habitat. - Notons qu'un site BASOL est recensé à proximité d'une zone dédiée aux équipements.	Incidence faible
Autres risques : ICPE	- Ces risques sont pris en compte lors du choix et de l'aménagement des zones de projet. - Les zones de projet évitent au maximum la proximité de ces sites.	Incidence nulle
Zone de protection ou d'inventaire	- Préserver la qualité écologique du territoire. - 26 ZNIEFF localisées dans un rayon de 10 km	Incidence moyenne
Zone Natura 2000	- Aucun site Natura 2000 n'est présent au sein du territoire - 4 sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 20km	Incidence nulle
Eléments du SRCE et de TVB	● SRCE : ○ Des cours d'eau ○ Des espaces fluviaux à renaturer	Incidence moyenne

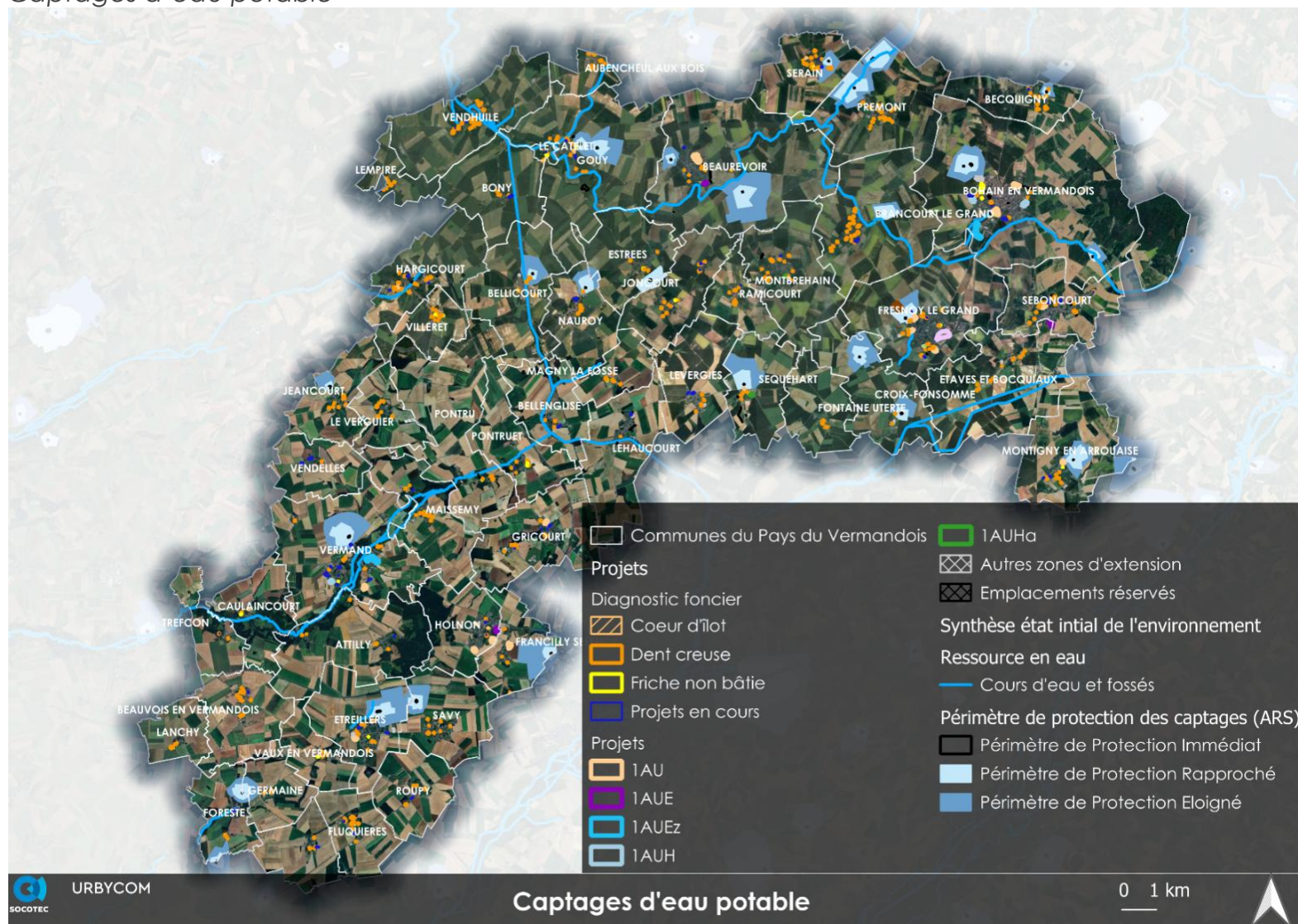
	○ Des corridors de type forêts, prairies et/ou bocage, rivières ou zones humides ○ Des réservoirs aquatiques ○ Des réservoirs de type forêts, prairies et/ou bocages, autres milieux ○ Des espaces à renaturer de type bandes boisées ● Trame Verte et Bleue : ○ Des corridors biologiques	
--	---	--

Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis des projets du PLUi.

1. Ressources en eau

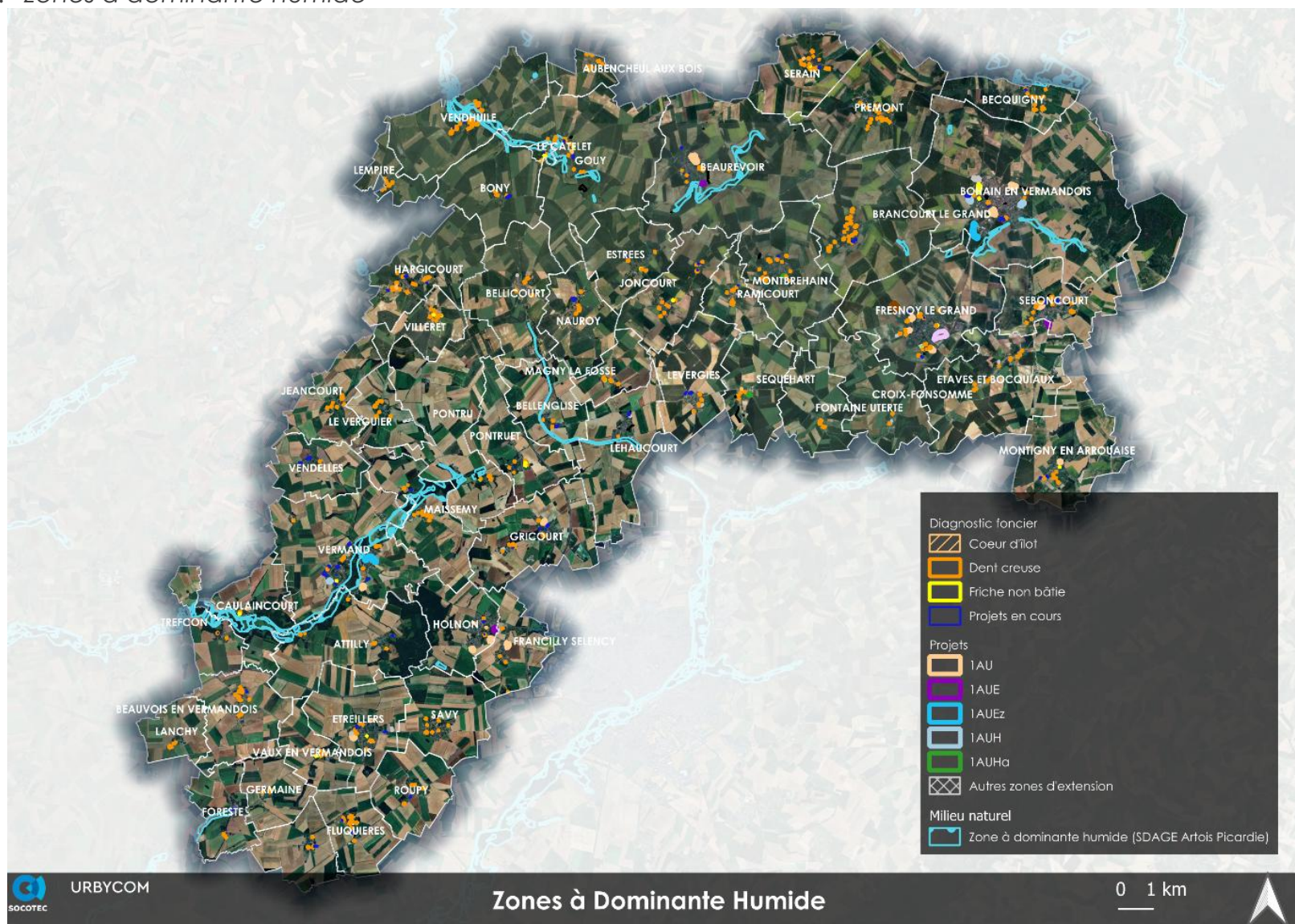


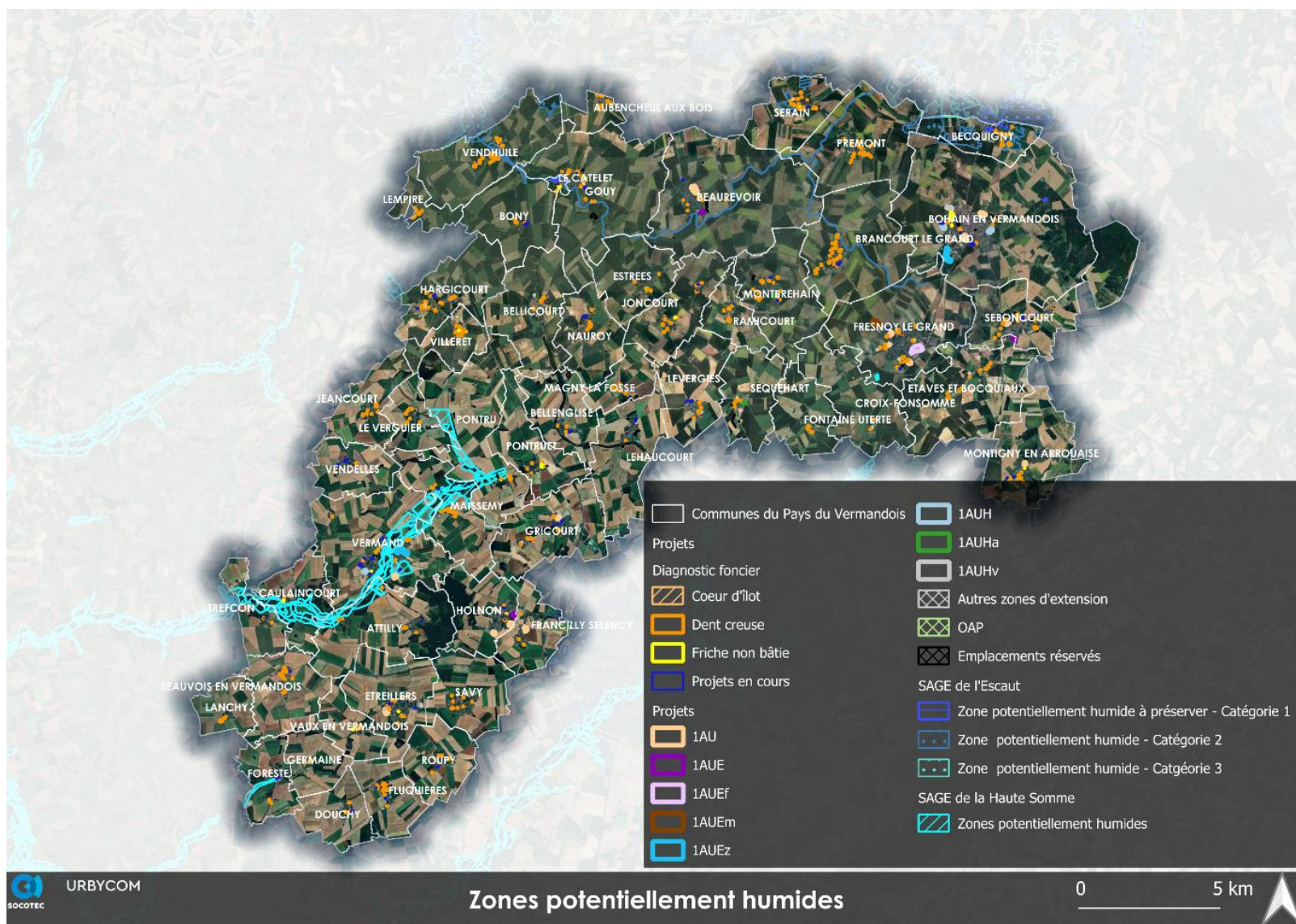
2. Captages d'eau potable



Source : Cartographie Urbycom

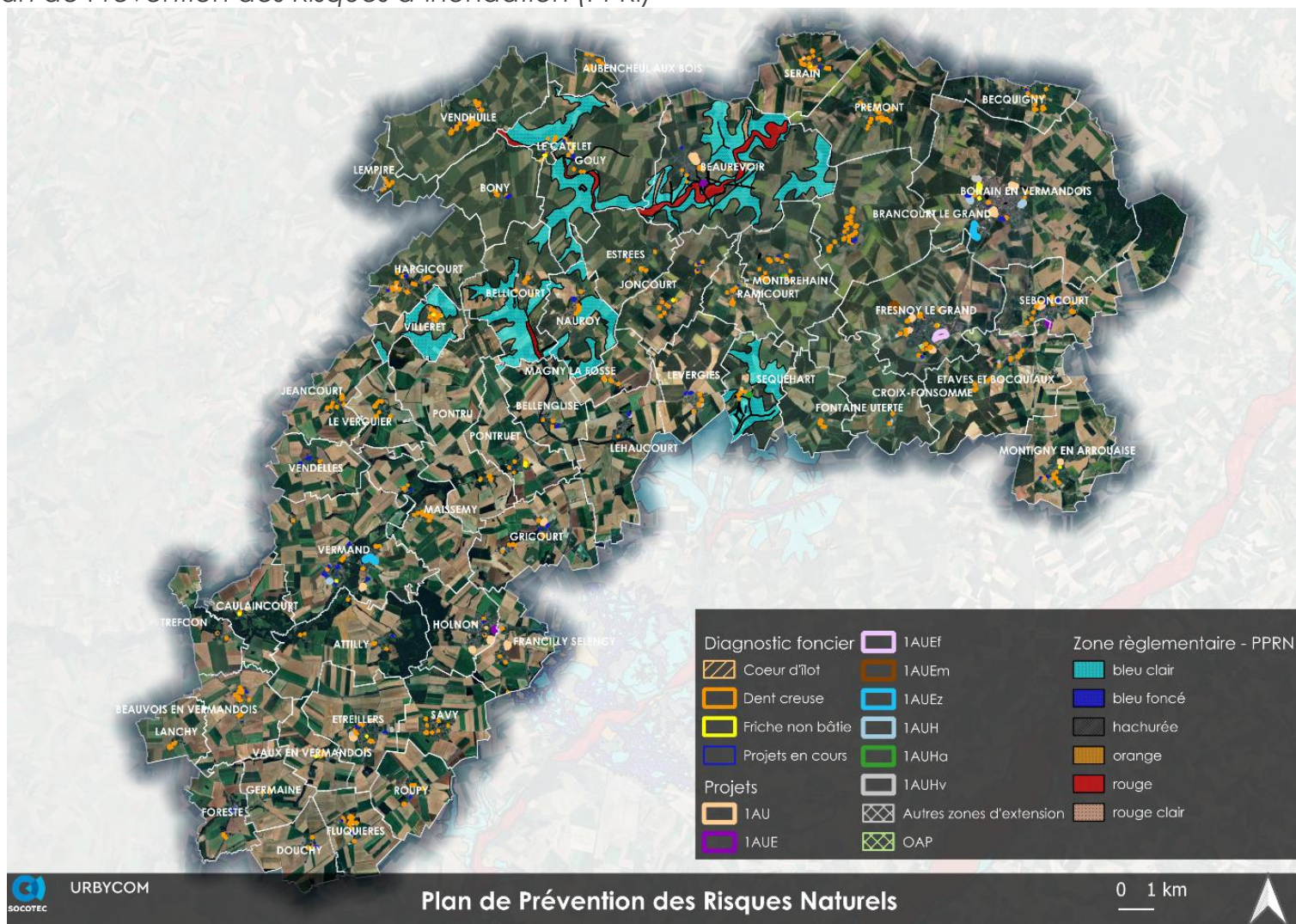
3. Zones à dominante humide





Source : Cartographie Urbycom

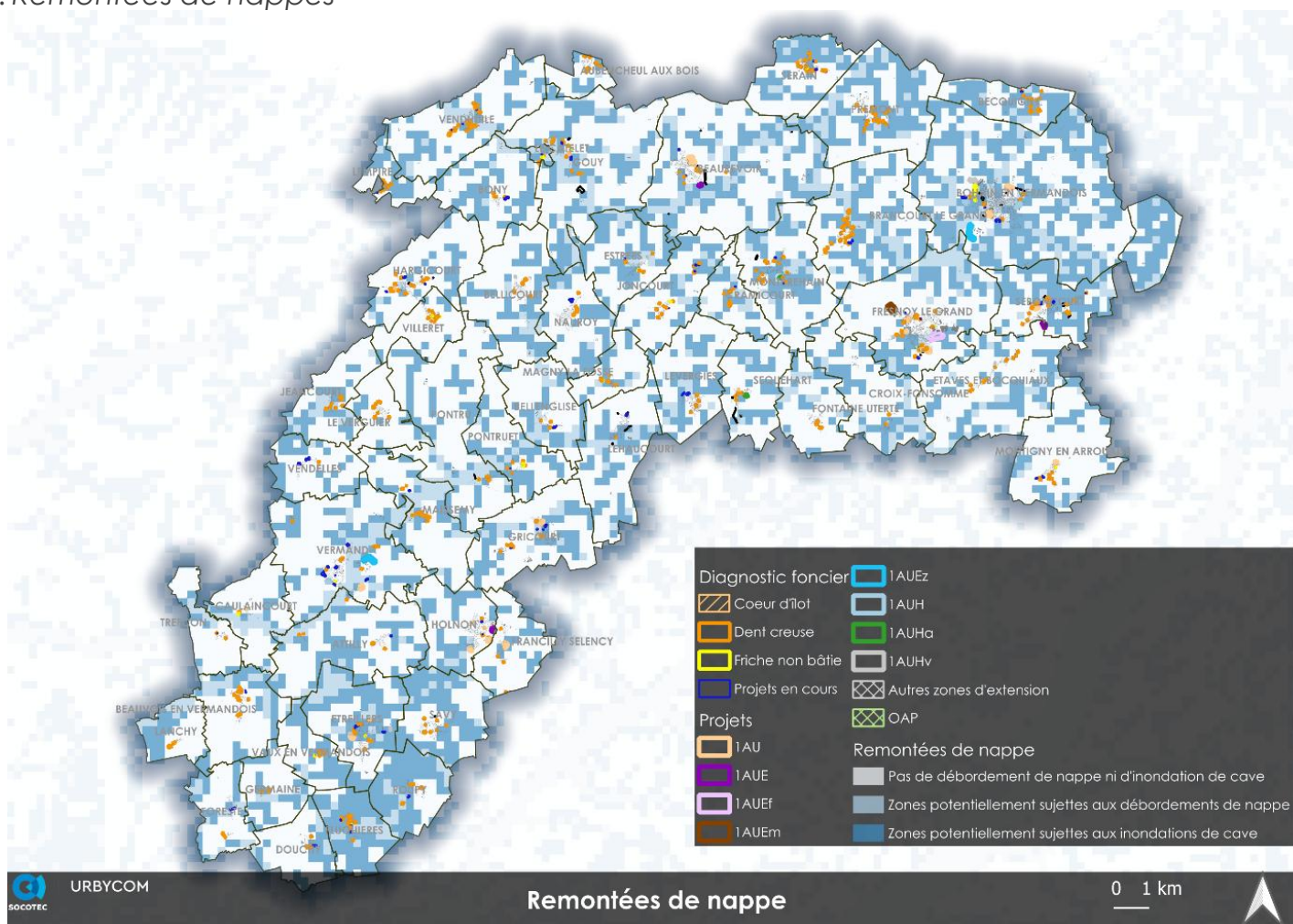
4. Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)



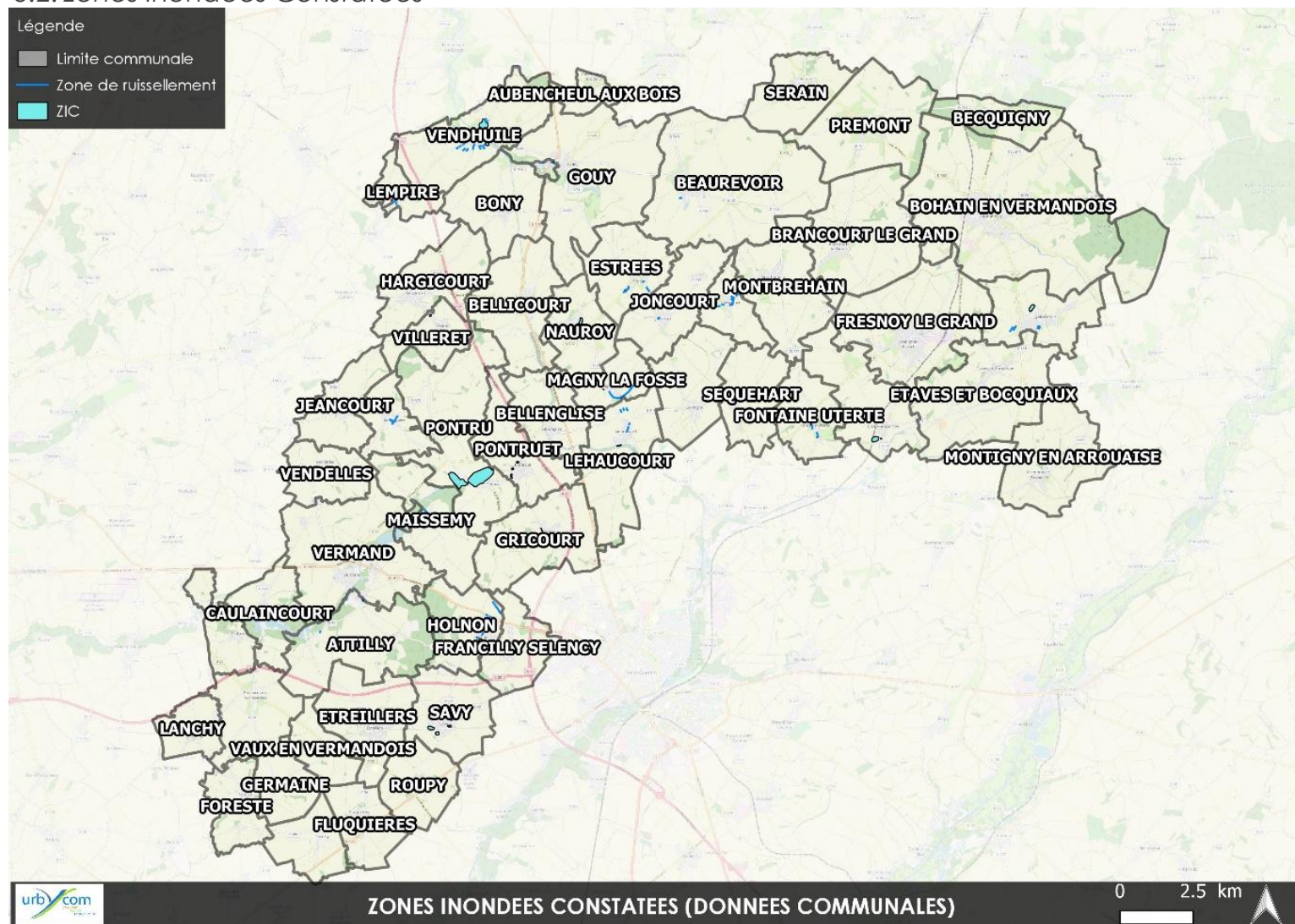
Source : Cartographie Urbycom

5. Risques d'inondation

5.1. Remontées de nappes

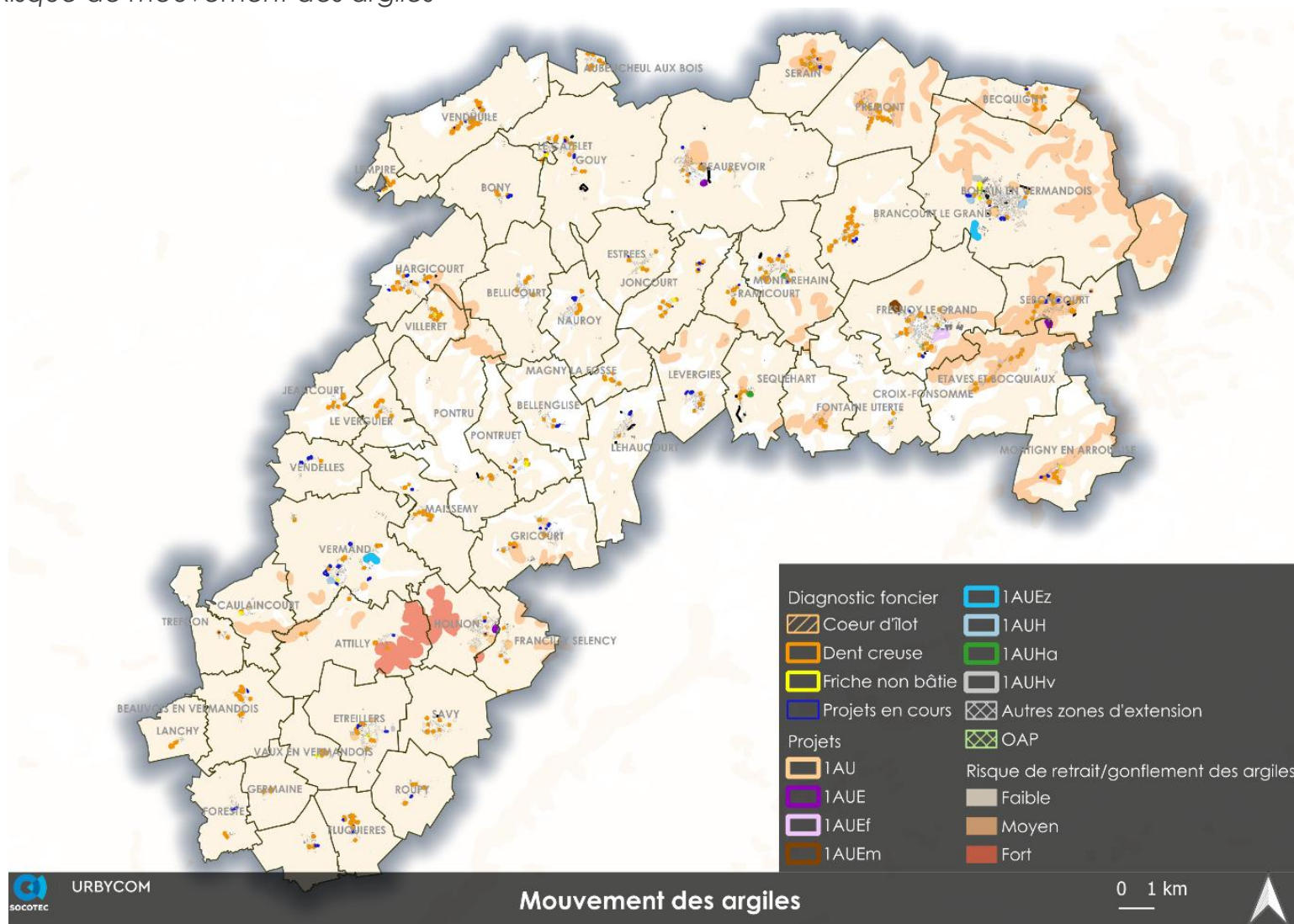


5.2. Zones Inondées Constatées



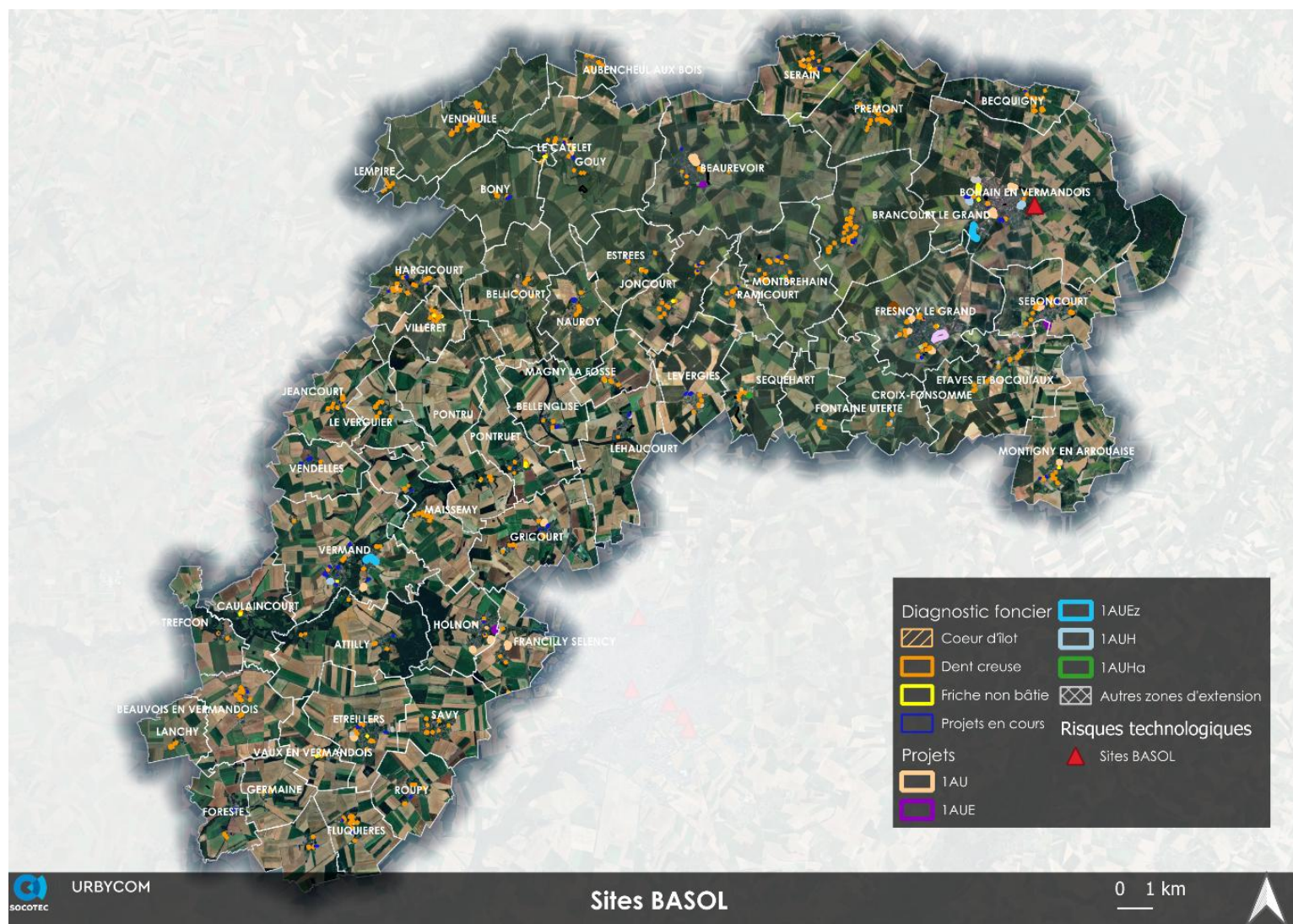
Source : Cartographie Urbycom

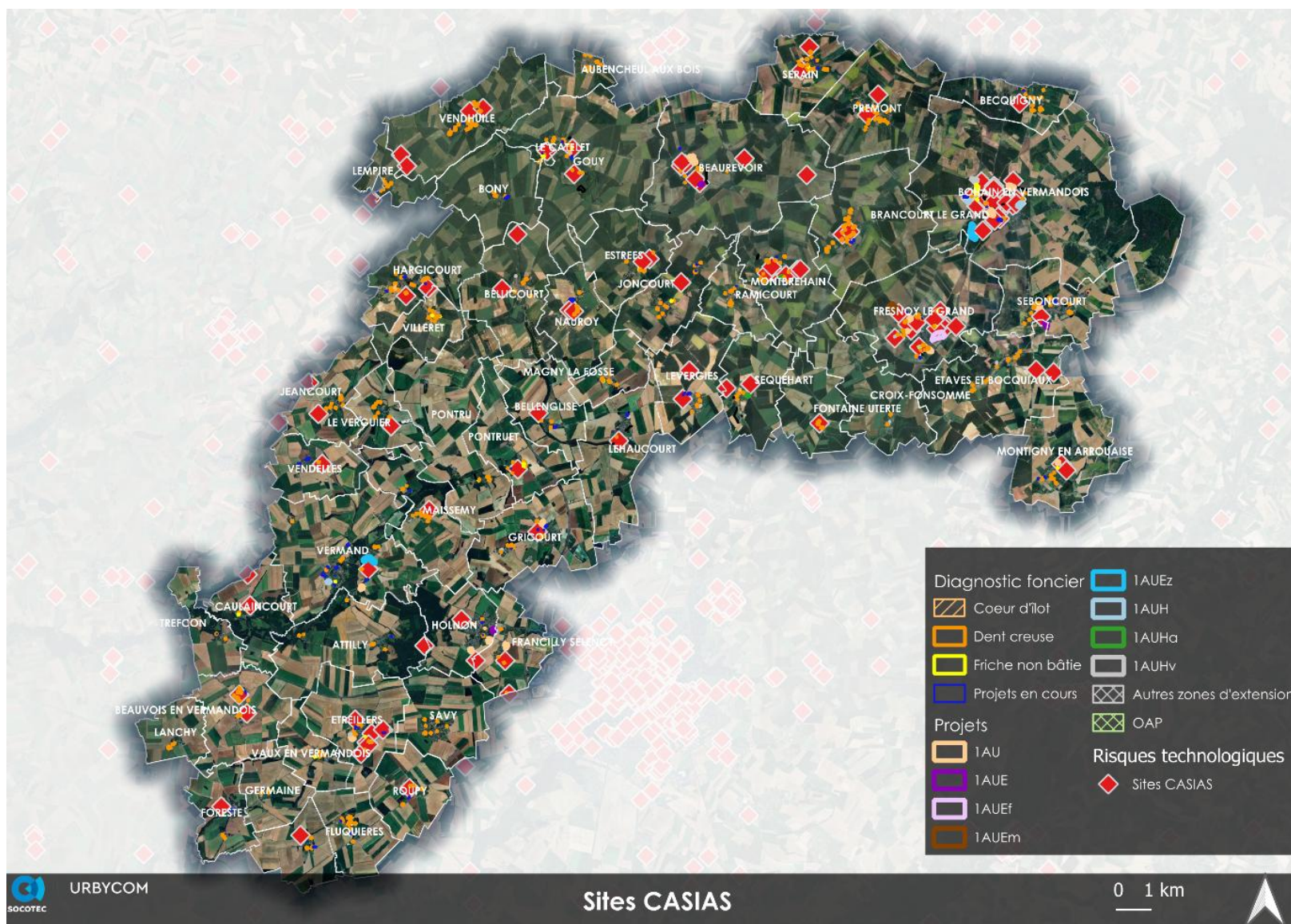
6. Risque de mouvement des argiles

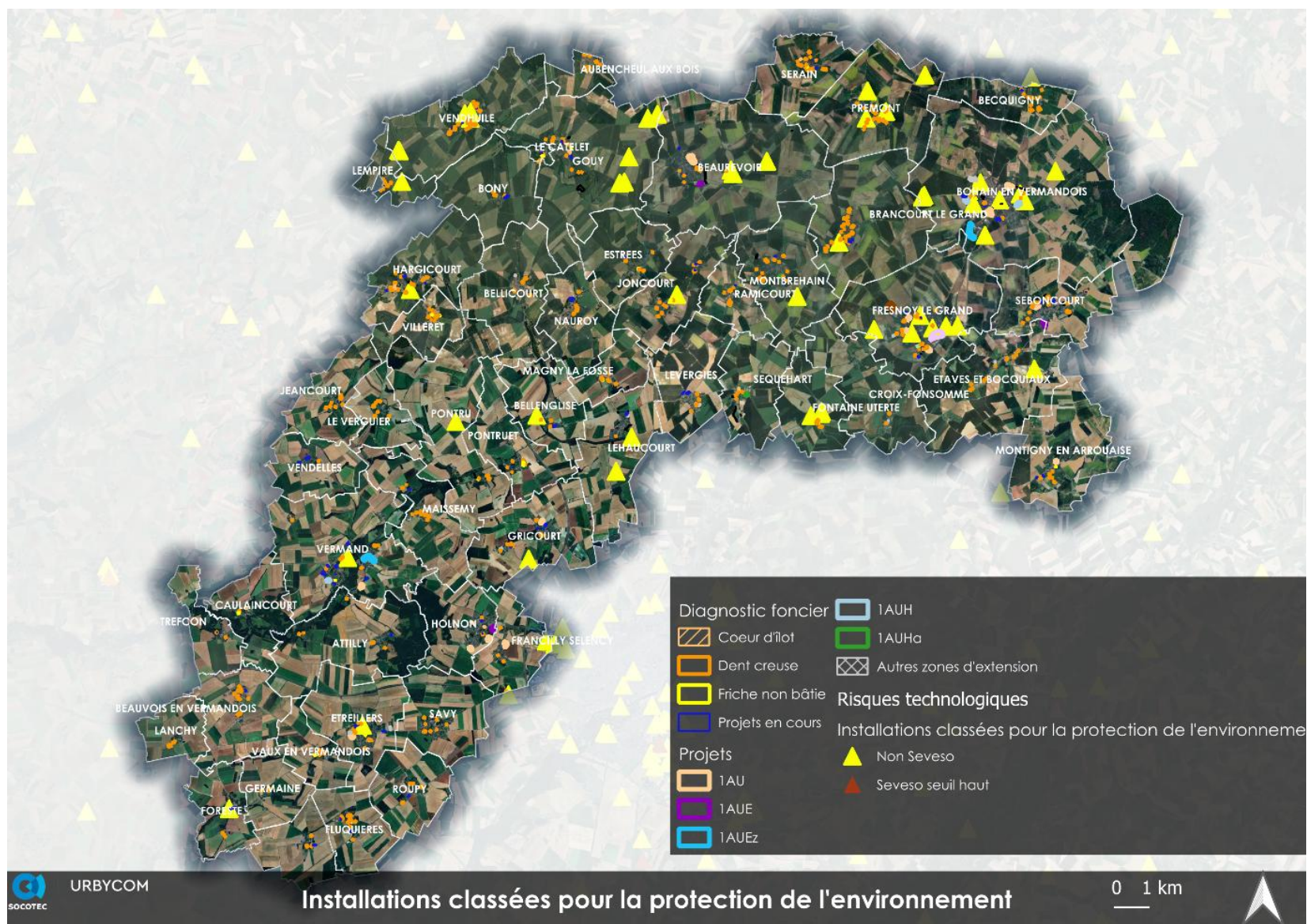


Source : Cartographie Urbycom

7. Risques technologiques



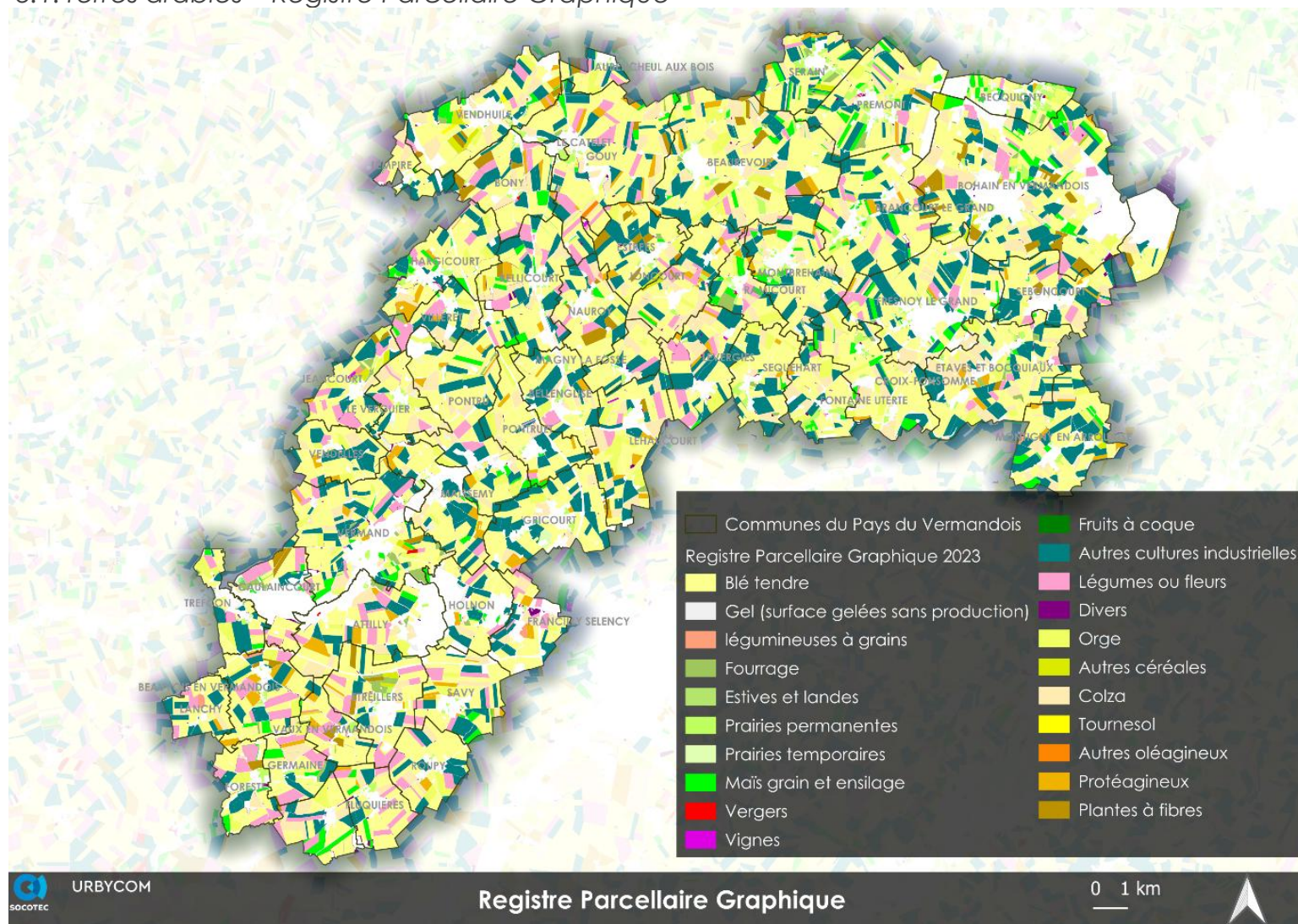




Source : Cartographie Urbycom

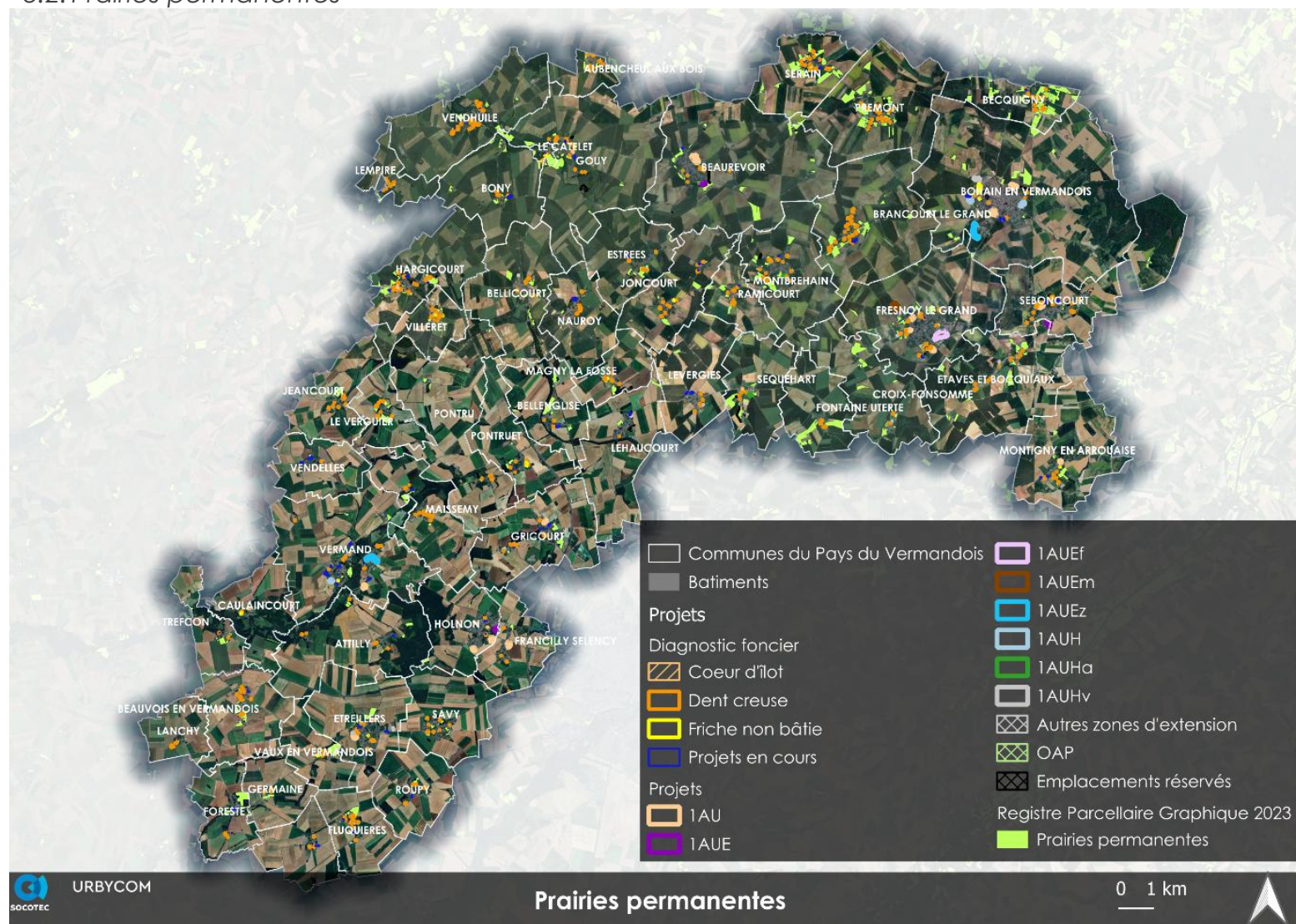
8. Espaces agricoles

8.1. Terres arables – Registre Parcellaire Graphique



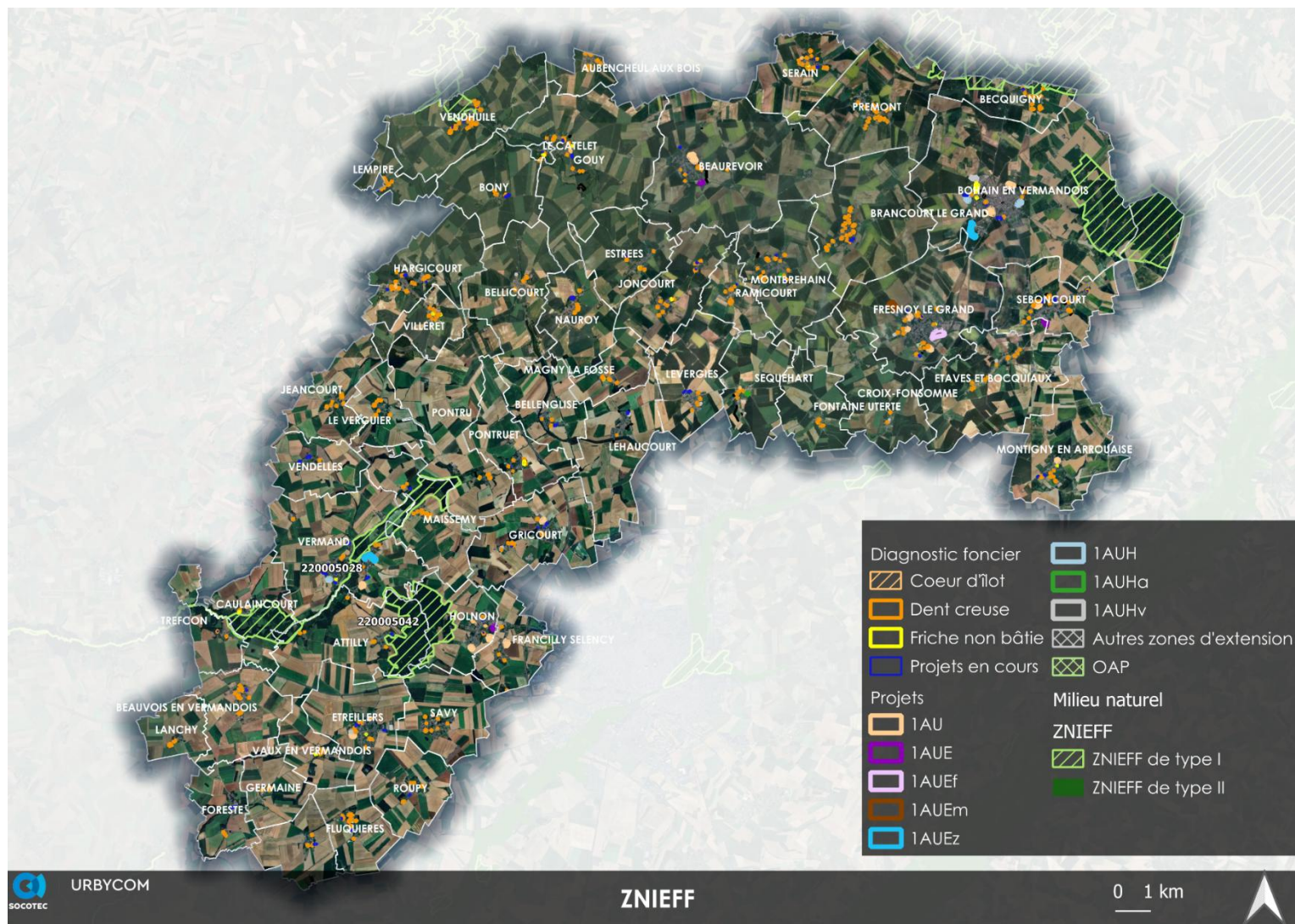
Source : Cartographie Urbycom

8.2. Prairies permanentes

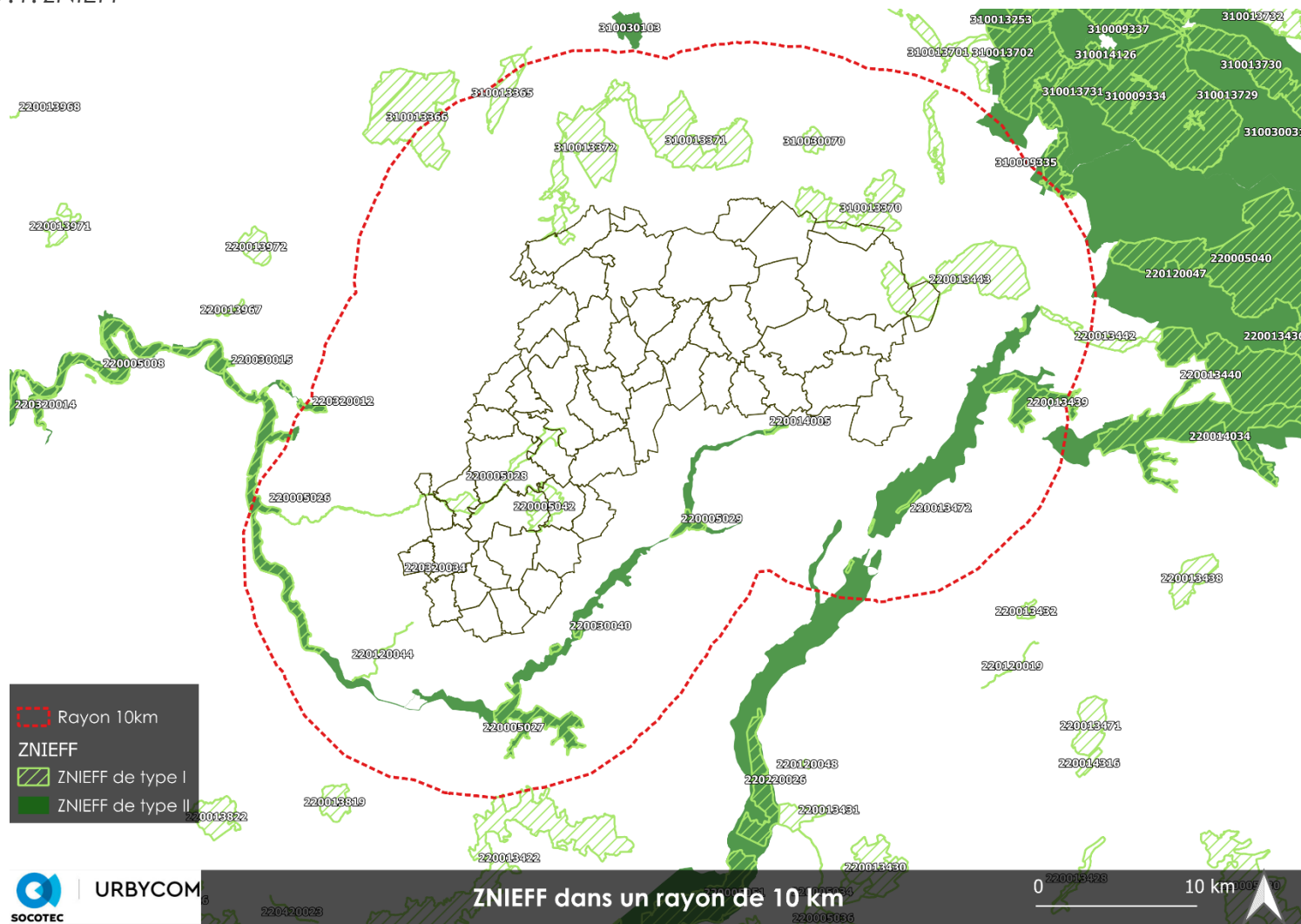


Source : Cartographie Urbycom

9. Milieu naturel

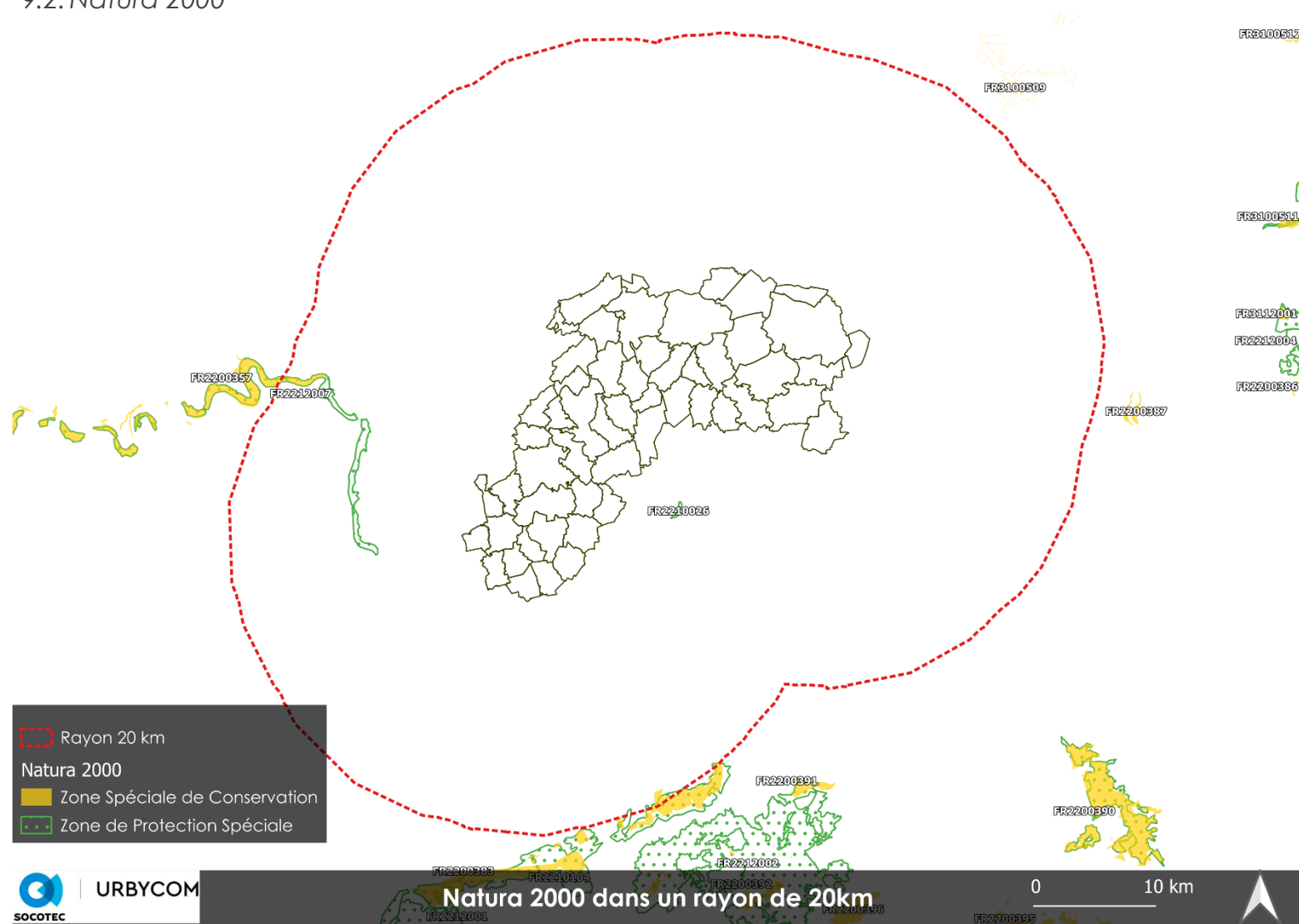


9.1. ZNIEFF



Source : Cartographie Urbycom

9.2. Natura 2000



Source : Cartographie Urbycom

9.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Source : Cartographie Urbycom

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique la partie III « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

I. Milieu physique

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Topographie	Topographie marquée par le réseau hydrographique	Aucun impact significatif	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante	- Modification de la topographie réglementée dans le règlement du PLUi - Emprise au sol limitée	/
Géologie	Territoire essentiellement composé de limons, craies et argiles.	Aucun impact significatif	- Maitrise de l'imperméabilisation des sols (emprise au sol limitée au sein du règlement)	- Prise en compte du risque de mouvement des argiles	/
Imperméabilisation des sols	Limiter l'imperméabilisation des sols	Surface des zones d'extension - Zones d'extension : 57 ha dont 26,14 ha pour les zones économiques - Dents creuses : 61,38 ha - Friches non bâties : 4,37 ha - Autres projets : 22,38 ha	- Maitrise de l'imperméabilisation des sols (emprise au sol limitée au sein du règlement) - Choix des zones de projet à proximité immédiate du réseau routier existant - Densité de logement cohérente avec le SCoT	- Emprise au sol limitée (consommation d'espace détaillée dans l'évaluation environnementale) - Phasage reportant l'ouverture de zones à urbaniser après 2031 à hauteur de 12,94 ha.	/

II. Ressource en eau

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Hydrographie	- Présence d'un réseau hydrographique important au sein du territoire - Présence de milieux humides à proximité du réseau hydrographique notamment	Pas d'impact significatif : la plupart des projets sont situés à distance de ces éléments	- Les zones humides et à dominante humide sont majoritairement évitées par les zones de projet. - Le PADD vise la préservation de ces milieux.	- Préservation des fossés au sein des plans de zonage - Retrait des constructions imposés par rapport aux cours d'eau et fossés.	- Des aménagements hydrauliques tels que des noues paysagères ou des linéaires de haie créant des espaces tampons, permettront de limiter les risques qui pourraient découler de l'artificialisation supplémentaire des sols. (OAP)
Hydrogéologie	- Nappes soumises aux pressions agricoles et anthropiques - Vulnérabilité variant de faible à très forte (le long du réseau hydrographique)	Impact pouvant être important à proximité du réseau hydrographique.	La plupart des projets évitent les zones vulnérables.	Retrait des constructions imposés par rapport aux cours d'eau et fossés.	/
Gestion de la ressource en eau	- Répondre aux objectifs du SAGE et du SDAGE - Présence de captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection - Limiter l'impact des nouveaux arrivants sur la ressource en eau du territoire	La venue de nouveaux habitants et entreprises/activités va automatiquement induire une hausse de la consommation d'eau.	/	- Les eaux pluviales devront être gérées à la parcelle (règlement). - Respect des périmètres de protection des captages.	Des mesures d'économie d'eau devront être mises en place (cuve de récupération d'eau de pluie, diminution de la consommation, ...).

III. Climat et qualité de l'air

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Qualité de l'air	Prise en compte de l'augmentation des gaz à effet de serre liés aux nouveaux arrivants.	L'émission de Gaz à Effet de Serre supplémentaire peut difficilement être évitée.	/	- Développer et promouvoir les pratiques de mobilité douce (marche, vélo) et alternative (covoiturage, écomobilité) (PADD et règlement). - Préservation des chemins et de leur continuité (PADD, zonage et règlement). - Engager le territoire dans une transition énergétique par le développement des énergies renouvelables (PADD).	Création et/ou maintien des liaisons douces dans chaque site d'OAP.

IV. Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
ZNIEFF	- 5 ZNIEFF de type I au sein du territoire - Dans un rayon de 10 km : 22 ZNIEFF de Type I et 4 ZNIEFF de type II.	Deux dents creuses et un projet en cours recensés au sein d'une ZNIEFF de type I.	/	/	/
Natura 2000	- Aucun site au sein du territoire intercommunal - 4 sites recensés dans un rayon de 20 km autour du territoire.	- Aucun site de projet n'est recensé au sein d'un site Natura 2000.	/	/	/
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	- Présence de cours d'eau, d'espaces fluviaux à renaturer, corridors de type forêts, prairies et/ou bocage, rivières ou zones humides, des réservoirs aquatiques, des réservoirs de type forêts, prairies et/ou bocages, autres milieux, des espaces à renaturer de type bandes boisées - Présence de biocorridors recensés par la trame verte et bleue.	- La majeure partie des projets sont localisés à distance de ces éléments. - Plusieurs projets (dents creuses et zones de projets en cours) sont recensés au sein d'un élément du SRCE.	Les impacts des projets peuvent difficilement être évités du fait de leur localisation et la forte présence d'espaces recensés par le SRCE.	Protection des linéaires végétalisés (arbres, haies, ...), des cours d'eau et fossés au sein du règlement graphique.	Des aménagements paysagers sont proposés au sein des OAP et permettront de recréer des habitats pouvant servir de réservoirs ou de corridors écologiques relais aux abords des zones de projets. Certains services écosystémiques pourront être restaurés.
Services écosystémiques	Préserver les services écosystémiques présents au sein du territoire	Les projets présentent une perte importante des services écosystémiques à leur échelle. Cependant, à l'échelle du territoire cette perte n'est pas retrouvée.	Les impacts peuvent difficilement être évités étant donné la quantité et la qualité des services rendus par les espaces non bâtis.		

V. Paysage et patrimoine

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Paysage	- Préserver les paysages du territoire, les auroles bocagères et les grands paysages marquant l'identité du territoire. - Maitriser l'étalement urbain.	Aucun impact significatif n'est attendu sur ces éléments.	- Des traitements végétalisés seront réalisés sur les pourtours des zones de développement concernées par une OAP.	- Protection des linéaires végétalisés (arbres, haies, ...), des cours d'eau et fossés au sein du règlement (graphique et écrit). - Des éléments de patrimoine urbain et architectural sont préservés dans les pièces réglementaires. - Les hauteurs, les implantations et les coloris des matériaux pour les constructions seront maitrisés par le règlement.	Des aménagements paysagers sont proposés au sein des OAP et permettront de recréer des habitats pouvant servir de réservoirs ou de corridors écologiques relais aux abords des zones de projets.
Patrimoine	Patrimoine naturel - Présence de linéaires de haies, arbres, fossés, cours d'eau Patrimoine urbain - Présence d'éléments de patrimoine remarquable.	Aucune incidence n'est attendue sur ces éléments.			Certains services écosystémiques pourront être restaurés grâce à la création de linéaires végétalisés autour des zones de projets.

VI. Risques naturels et technologiques

L'ensemble des risques du territoire est repris dans le règlement de chaque zone.

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Axes terrestres bruyants	Eviter que les projets n'engendrent beaucoup de nuisances sonores supplémentaires notamment au sein des communes concernées par des axes terrestres bruyants.	L'augmentation des nuisances sonores provoquée par la motorisation des nouveaux arrivants est difficilement évitable.	La plupart des projets sont situés à distance des axes terrestres bruyants.	- Les modes actifs seront encouragés. - La réglementation de l'isolation acoustique en vigueur doit être respectée et renforcée dans ces zones. - Les chemins à préserver sont identifiés au plan de zonage. - Les OAP présentent également des orientations participant à la mise en œuvre de cheminements doux.	/
Inondation	Le territoire est concerné par de nombreux risques liés aux inondations : - Remontées de nappes - Zones Inondées Constatées - Plan de Prévention des Risques d'Inondation	L'imperméabilisation des sols supplémentaires peut aggraver les risques d'inondations. Il est donc primordial que la continuité hydraulique en place au sein des sites soit maintenue.	- La plupart des projets sont situés à distance des zones inondées constatées et des zonages des PPRI. - Les zones inondables sont illustrées au plan de zonage.	- Le PADD affiche l'ambition de valoriser les éléments naturels qui contribuent à lutter contre les inondations et les coulées de boues. - L'emprise au sol prévue au règlement permet de limiter l'artificialisation des sols propice à l'aggravation des risques d'inondations. - La gestion des eaux pluviales est prévue au règlement. - Le règlement stipule que « <i>le pétitionnaire est invité à vérifier le</i>	/

				<i>niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple, par la réalisation de sondages d'une étude géotechnique. »</i>	
Mouvement des argiles	Le territoire observe un aléa variant de nul à fort.	Les mouvements des argiles peuvent engendrer des risques sur la durabilité des constructions.	- La plupart des projets sont concernés par un risque faible à moyen. - Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique. (Règlement du PLUi)	Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique. (Règlement du PLUi)	/
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	55 installations classées pour la protection de l'environnement	Il peut être risqué de construire aux abords de certains sites pollués. Des périmètres de protections sont parfois en place.	La plupart des projets sont situés à distance des sites pollués et dangereux.	Le pétitionnaire doit se tenir informé de la potentielle présence de sites ICPE, CASIAS ou de cavités et prendre les mesures adéquates. Des études complémentaires peuvent être réalisées.	/
CASIAS	126 sites potentiellement pollués CASIAS				/
BASOL	1 site BASOL				/

VII. Agriculture

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Prairies permanentes	Les projets sont situés au sein de 9,8 ha de prairies permanentes (selon décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023)	Les projets sont prévus au sein d'espaces agricoles. L'artificialisation d'une partie de ces terres aura un impact sur l'activité agricole du territoire.	Il n'a pas été possible d'envisager l'évitement de tout impact sur les terres agricoles, pour des raisons de configuration du projet, liaisons avec l'existant, fluidité du trafic, proximité des équipements, ...	Le règlement encadre l'emprise au sol dans les zones agricoles.	/
Surface agricole	- L'activité agricole est importante au sein du territoire. - Plus de 84,8% du territoire est occupé par des terres arables selon le RPG de 2022.				/

CONCLUSION

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois prend en compte l'ensemble des éléments relatifs au milieu naturel et agricole du territoire.

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent les divers risques d'inondations mais également la préservation de certains éléments naturels qui représentent une part importante du territoire. Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiées ont révélé des enjeux plus faibles. Cependant, ils font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation, ...

Si les diverses mesures prévues dans le cadre de ce PLUi sont mises en place et suivies, la procédure de PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois n'aura que peu d'impact sur l'environnement.